Udaf
Marne

UNIS POUR LES FAMILLES

2024

RAPPORT D'ACTIVITE

SOMMAIRE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

- Les Missions et les associations adhérentes 4
- Le développement associatif 7
- Au service des familles et Organigramme des services 8
- Les Instances de gouvernance 9

RAPPORT MORAL ET D'ORIENTATION 12

RAPPORT D'ACTIVITÉ

- **Le mot du Directeur Général** 14
- **Institution familiale** 16
- **Les Temps forts des services** 34
- **Protection juridique des majeurs** 40
- **Accompagnement des familles**
  - Service Délégué aux Prestations Familiales (DPF) 46
  - Service d'accompagnement social (SAS) 49
  - Accès Personnalisé à la Santé (APS) 59
  - Médiation Familiale 63
  - Espace de rencontre Arc-en-Ciel 67
- **Logement accompagné**
  - Pensions de famille 72
    - Maison Relais Valmy et Nouveau Toi't 73
    - Résidence Accueil Les Petits jardins et Les Rouges gorges 76
  - Habitat Inclusif Logement accompagné (HILA) 78
  - Service d'accompagnement à la vie sociale Familles Gouvernantes 80

RAPPORT FINANCIER 84

Glossaire des sigles 98

NOTRE HISTOIRE

L'Union Nationale et les Unions Départementales des Associations Familiales (qui regroupent les associations familiales du Département) ont été **créées en 1945 par le gouvernement.**
Il en existe **une dans chaque département** français (métropolitain et outre-mer).

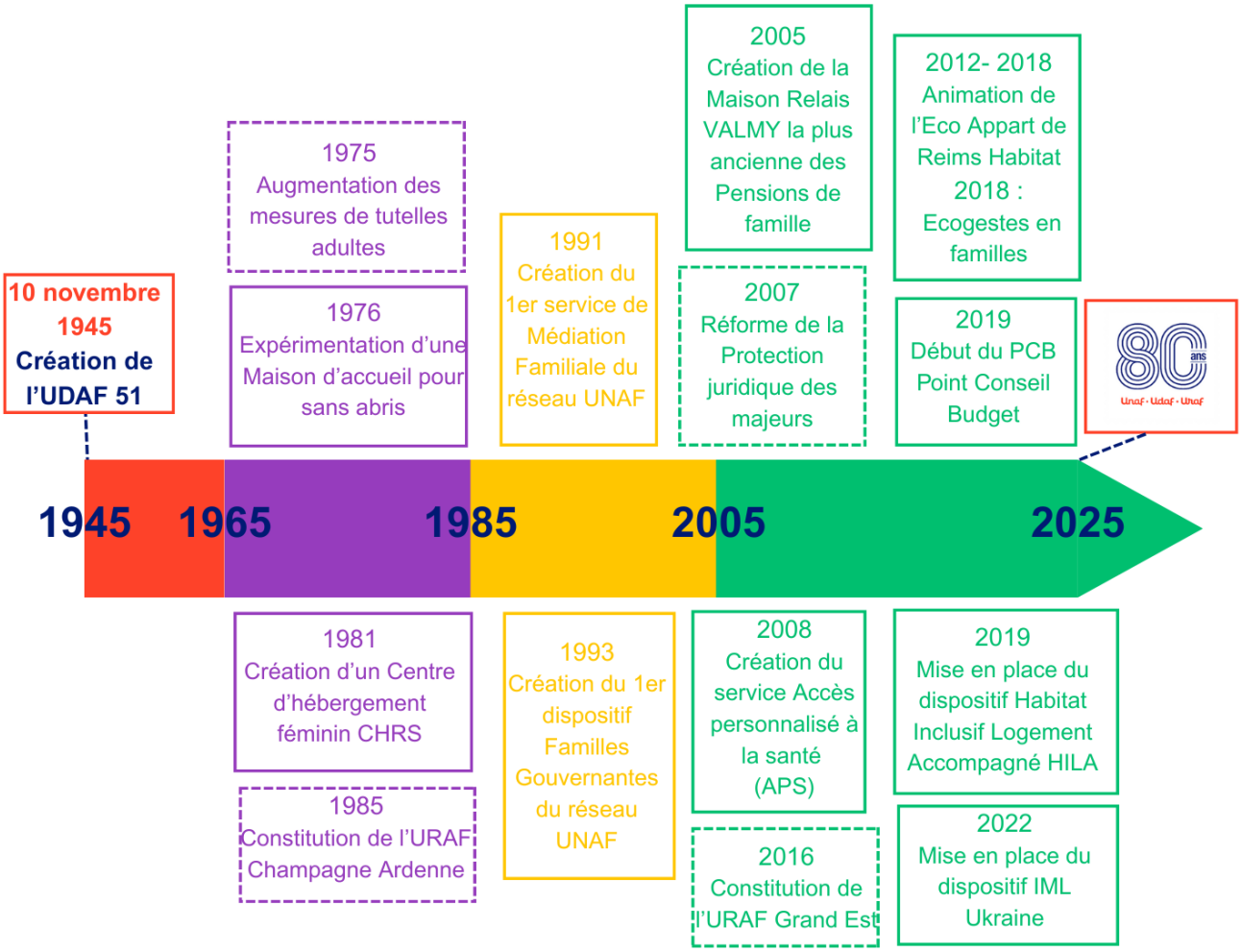

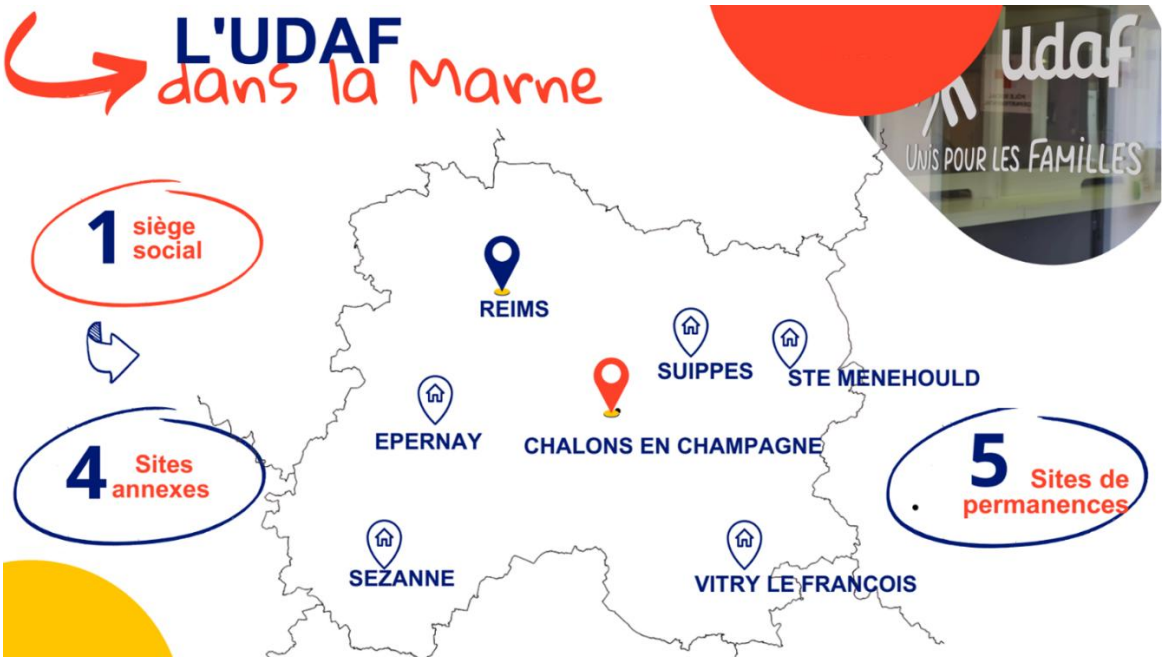

Les 4 missions de l'Udaf

L'Ordonnance du 3 mars 1945 et la Loi du 11 juillet 1975 confèrent à l'UNAF et aux UDAF quatre missions.

Code de l'Action Sociale et des Familles (Partie Législative) article L211-3

1. **Donner des avis aux pouvoirs publics** sur les questions d'ordre familial et leur proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles. L'UDAF doit montrer aux pouvoirs publics la nécessité d'une politique familiale globale et s'assure que les familles ne soient jamais les oubliées des avancées économiques et sociales.

2. **Représenter l'ensemble des familles** auprès des pouvoirs publics et notamment désigner ou proposer des délégués dans différentes instances du département.

3. **Gérer tout service confié par l'Etat** et contribuer à l'émergence des services en faveur des familles.

4. **Ester en justice**
Exercer devant les juridictions l'action civile relativement aux faits de nature à nuire aux intérêts moraux et matériels des familles et à la protection de l'enfance, sans avoir à justifier d'un agrément ou d'une autorisation.

Chaque association familiale ou fédération d'associations familiales, dans la limite de ses statuts, **conserve le droit de représenter auprès des pouvoirs publics les intérêts dont elle a assumé la charge.**

Les associations *adhérentes*

134
Associations

17 815
Suffrages
VOTE

6 644
Familles adhérentes

13
Mouvements

4 Mouvements *à BUT GÉNÉRAL*

		VOTE	
Familles rurales Vivre mieux ! MARNE	Représentation et défense des intérêts des familles et des territoires où elles vivent, information, prévention et éducation, organisation et gestion d'activités et de services	14 022	**5 099**
AFC LES ASSOCIATIONS FAMILIALES CATHOLIQUES	Promotion de la famille et défense de ses intérêts matériels et moraux, en s'inspirant de la doctrine sociale de l'Église catholique	485	**109**
AFPJE	**Associations Familiales Protestantes** Association culturelle et d'entraide	109	**51**
Familles de France	**Familles de France** Représentation et défense des intérêts des familles ; promotion des valeurs familiales ; soutien des familles dans leur quotidien	8	**4**

9 Mouvements à BUT SPÉCIFIQUE

		VOTE	
MFR	Activités d'éducation populaire en milieu rural, activités de caractère éducatif, social ou familial	1 081	**429**
Adapei Marne	Mettre en œuvre, promouvoir et garantir l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap mental, moteur, sensoriel, psychique ou porteur d'autisme, de troubles envahissants du développement avec ou sans troubles associés	816	**329**
ADMR	Aider à tous les moments de leur existence toute famille ou personne. Gestion de services d'aide à domicile, de services de santé et d'unités de vie	419	**228**
FAVEC 51 Association de Conjoints Survivants et Parents d'Orphelins	Grouper les veufs, veuves, et parents d'orphelins pour créer entre eux un esprit d'entraide mutuelle	188	**151**
unafam Délégation Marne	Entraide et formation des familles concernées par la maladie et/ou le handicap psychique.	317	**125**
APF France handicap	Association de défense et de représentation des personnes en situation de handicap et de leurs proches	65	**35**
Jumeaux et plus	Entraide morale, psychologique, éducative et matérielle des parents ayant des jumeaux, des triplés ou plus...	175	**35**
APEDYS 51	Aider les familles dont les enfants ou adultes sont porteurs de troubles spécifiques d'apprentissage du langage écrit ou oral.	79	**29**
efa Enfance & Familles d'Adoption Marne	Défendre les intérêts matériels et moraux de la famille, et plus spécifiquement des familles adoptantes de la Marne. Favoriser le plein épanouissement, dans les foyers qui les ont recueillis, des enfants adoptés.	51	**20**

Le développement *associatif*

Stratégie 2023-2024

« Relever l'enjeu du développement associatif est une priorité pour notre institution, intégré dans notre Plan stratégique Unaf,Udaf,Uraf "Nous demain".
Il permettra de **renforcer nos missions de représentation** et de **défense des intérêts des familles** afin de promouvoir au **rayonnement des associations familiales**. »

François Guillaume, *Secrétaire Général de l'Unaf*

DéVAsso

La création d'une **Direction INSTITUTION** a été l'occasion de définir au cours de l'été 2023 une *stratégie de développement associatif* à l'échelle de l'UDAF, déclinaison du chantier mis en oeuvre au niveau national par l'UNAF qui en a fait un de ses **enjeux majeurs.**

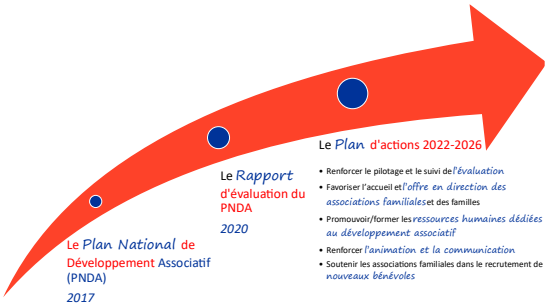

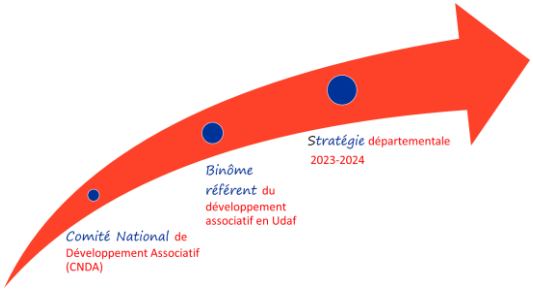

L'année 2024 a permis notamment une présentation de l'UDAF lors d'un Conseil d'administration de **l'association des Papillons Blancs en Champagne**.

Dans le prolongement de cette rencontre, l'association les Papillons Blancs qui anime la Communauté 360 de la Marne a proposé à l'UDAF de devenir membre et d'intégrer son Comité de pilotage.

Communauté 360 DE LA MARNE

Au service des familles

Bénévoles et professionnels
une dynamique de travail en commun,
de compétences et de savoir-faire partagés, gage d'efficacité

Des BÉNÉVOLES

1 904 heures
déclarées
en 2024

- Un Conseil d'administration
- Un Bureau
- Des Représentants familiaux
- Des Représentants des Usagers

au service de l'intérêt des familles

L'engagement des bénévoles familiaux se distingue également par une **exigence de compétence** qui s'appuie sur :

- une **préparation** rigoureuse des dossiers dont ils ont la charge,
- des **formations spécifiques** nécessaires à l'exercice de leurs missions

Des SERVICES

200 professionnels
sous la responsabilité du *Directeur Général*

183 ETP

RESSOURCES HUMAINES

FINANCES COMPTABILITE

INSTITUTION FAMILIALE
- Vie institutionnelle et associative
- Représentation familiale
- Communication
- Innovation
- Mission Gens du voyage

PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS
- Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs
- Service d'information et de soutien aux tuteurs familiaux
- Service juridique

ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES
- Service Délégué aux Prestations Familiales
- Service Accompagnement Social
  Eco gestes en Famille
  Points conseil budget
  Intermédiation locative
- CHRS Hors les murs
- Service d'Accès personnalisé à la santé
- Service de Médiation familiale
- Espace de rencontre
  Arc-en-Ciel

LOGEMENT ACCOMPAGNE
- Maisons Relais
  ✓Nouveau Toi't
  ✓Valmy
- Résidences accueils
  ✓Les Petits jardins
  ✓Les Rouges Gorges
- Dispositif Habitat Inclusif
- SAVS Familles Gouvernantes

Les instances de *gouvernance*

Bureau et Conseil d'administration
se réunissent tout au long de l'année pour ***débattre et prendre les décisions*** relatives à des sujets variés **de**
la *vie institutionnelle de l'UDAF et de ses services*

Le BUREAU

Composé de **6 membres,** Il se réunit pour travailler **en amont** sur les sujets qui seront abordés en conseil d'administration.

Président	Vice-présidente	Trésorier
Daniel FONTAINE	**Christine CAQUEREAU**	**Dominique de ROUZÉ**
Familles rurales	*Asso des conjoints survivants et parents d'orphelins*	*Association Familiale Catholique*

Trésorier adjoint	Secrétaire	Membre
François LEBEGUE	**Damien DEVAUX**	**Blandine LAVAULT**
Familles rurales	*Familles de France*	*Association Familiale Catholique*

Le CONSEIL *D'ADMINISTRATION*

Composé de **18 à 32 membres**, Il se réunit pour fixer les grandes orientations de l'UDAF, tant sur le plan institutionnel que sur celui de la gestion de ses services

Membres désignés par les *Mouvements Familiaux*	Membres élus à *l'Assemblée générale*
○ **Badia ALLARD** *APF France Handicap*	○ **Christine CAQUEREAU** *Asso des conjoints survivants et parents d'orphelins*
○ **Blandine CARBONNEAUX** *Jumeaux et plus*	○ **Daniel FONTAINE** *Familles Rurales*
○ **Damien DEVAUX** *Familles de France*	○ **Jacques LANG** *Assoc. Familiale Catholique*
○ **Christine DOMMANGE** *Asso de parents d'enfants déficients intellectuels (ADAPEI)*	○ **Blandine LAVAULT** *Association Familiale Catholique*
○ **Christine SERVANTON** *Familles Rurales*	○ **Dominique de ROUZÉ** *Assoc. Familiale Catholique*
○ **François LEBÈGUE** *Familles Rurales*	○ **Benoît BOUCHARLAT de CHAZOTTE** *Assoc. Familiale Catholique*
○ **Joëlle DELACOURT** *Union Nationale des Amis et Familles de malades psychiques (UNAFAM)*	
○ **Isabelle MONTEL-MARQUIS** *Maison Familiale Rurale*	
○ **Sophie MICHAUD** *Association Familiale Catholique*	

Udaf Marne

UNIS POUR LES FAMILLES

RAPPORT 2024

MORAL et d'ORIENTATION

Le Mot du Président

Amortisseur Social : Nous aussi !

En juin 2024, François LEBEGUE a souhaité passer le flambeau et mes premiers mots consistent à le remercier pour ces quatre années de présidence de notre UDAF.
Entre nous, pas de « droit d'inventaire » ou autre idée de rupture, de changement de braquet mais pour ma part, plus modestement, le choix de m'inscrire dans la continuité, tant de lui-même que de nos prédécesseurs.

Dans un contexte où toutes les strates politiques sont contraintes de resserrer leurs financements, notre UDAF n'échappe pas à cette rigueur qui nous demande de l'agilité, de l'anticipation et une capacité à plaider notre cause pour obtenir les moyens de défendre l'intérêt des familles.

On s'enorgueillit souvent de ce que notre protection sociale à la française serait la meilleure du monde, même s'il reste des « laissés-pour-compte ».
Et c'est bien souvent pour ceux-là que nous œuvrons pour leur redonner une qualité de vie, une autonomie, une reconnaissance de leurs droits et de manière plus collective, pour les familles quels que soient leurs choix de vie.

Alors oui, nous aussi devons être fiers de notre rôle d'amortisseur social, au même titre que les filets de protection plus communément cités et instaurés contre les aléas de la vie.

S'il s'agit du rapport d'activité de 2024, sa période d'élaboration ne peut faire l'impasse sur la triste actualité de notre Mouvement.
Notre présidente nationale depuis 2015, Marie Andrée BLANC est décédée au mois d'avril dernier. Elle aura été une militante infatigable des familles, appréciée et reconnue par tous, de son réseau aux Ministères. Elle aura marqué l'histoire en étant la première femme à accéder à la présidence de l'UNAF.

Merci Marie Andrée,

Daniel FONTAINE
Président de l'UDAF Marne

Udaf
Marne

UNIS POUR LES FAMILLES

RAPPORT d'activité 2024

Le Mot du Directeur *général*

L'actualité de l'année 2024 fût dense. Si, comme pour l'ensemble du pays, nous avons vibré devant les exploits sportifs olympiques, c'est professionnellement la dissolution de l'Assemblée Nationale en juin qui aura particulièrement marqué les actions de l'UDAF. Cette longue période d'instabilité n'est pas restée sans conséquence et nous a plongés dans l'incertitude quant aux décisions politiques dont dépendent nos tutelles pour programmer, orienter et mettre en œuvre les politiques publiques. Nos partenaires locaux nous ont soutenu sans avoir la capacité de nous donner un cap clair dans l'attente des positionnements d'un gouvernement et de l'adoption d'un projet de loi de financement qui s'est fait attendre plusieurs mois.

C'est également l'année pendant laquelle l'opinion publique et les politiques ont renforcé le discours de la dette et la nécessité de faire des choix quant aux dépenses de la branche sociale. L'UDAF est bien évidemment concernée au premier chef par cette réalité qui nous impacte tous à l'échelle nationale. Nous sommes mobilisés ainsi que l'ensemble du réseau pour faire entendre la voix des familles, mais également des professionnels sur la nécessité de préserver les missions menées au quotidien pour des familles et des personnes fragilisées de plus en plus nombreuses.

Ces éléments conjoncturels n'amoindrissent en rien les besoins des personnes que nous accompagnons. Ils comptent sur nous et c'est dans ces moments d'incertitude que l'UDAF prend toute sa place, que notre réseau doit se faire entendre et renforcer notre positionnement auprès des décideurs publics pour rendre visible la portée de nos actions et préserver au mieux nos moyens d'intervention.

Nous devons cette légitimité à l'engagement de l'UDAF sur le département. L'UDAF est riche des personnes, bénévoles et salariés qui s'y impliquent et portent des valeurs communes au service des publics que nous accompagnons. Je souhaite une nouvelle fois les remercier ici.

Jean-Noël CENSIER
Directeur Général
de l'UDAF Marne

Udaf Marne

UNIS POUR LES FAMILLES

RAPPORT d'activité

POLE INSTITUTION

2024

INSTITUTION FAMILIALE

Représenter officiellement auprès des pouvoirs publics
l'ensemble des familles
et notamment **désigner ou proposer des délégués**
(2° du L.211-3 du CASF)

33 Représentants familiaux

67 Instances de représentation

Les REPRESENTANTS FAMILIAUX

L'ACCOMPAGNEMENT des représentants familiaux se traduit par :

- des propositions de **formation** (via l'UNAFOR, France Asso Santé…)
- des invitations aux **manifestations** organisées par l'UDAF et aux journées thématiques de l'UNAF
- la mise à disposition **d'outils** et de sources **d'informations** : Livret du représentant, Lettre hebdomadaire du réseau, magazine et site dédié …
- le suivi des travaux de la délégation des représentants à la CAF (participation aux réunions préparatoires du groupe)

Rézo Contributions

Bénévoles, représentants familiaux,

avec **Contributions**, valorisez votre action au sein du réseau Unaf/Udaf/Uraf.

En 2024

35
Comptes-rendus
(soit 35% de répondants)

938
Heures
(bénévoles et salariés de l'union)

Témoignage de Monsieur Alain LECUYER
Représentant des usagers au Centre hospitalier de Vitry-le-François

Je suis représentant des usagers depuis 6 ans.

Lorsque j'ai été mis à la retraite, on m'a demandé d'être correspondant et ambassadeur bénévole de ma mutuelle pour aider les personnes en difficultés qui souvent ne connaissent pas leurs droits et vers qui aller. Ce qui m'a donné l'envie d'aller plus loin encore en accompagnant les familles en milieu hospitalier.
Quand mon association Familles Rurales m'a proposé d'être représentant des usagers (RU), je me suis rapproché des bénévoles RU de l'association pour en connaitre les tenants et les aboutissants. Puis j'ai été très rassuré de savoir qu'une formation obligatoire avec FRANCE ASSOS SANTE était prévue ; alors je n'ai pas hésité !
De ce fait, je me suis senti utile au quotidien dans cet engagement citoyen auprès des usagers en apportant l'accompagnement nécessaire dans leurs démarches au sein de l'établissement de santé.
Cette représentation me permet aussi de mieux comprendre le système de santé. Il y a la Commission des usagers (CDU) mais nous pouvons être appelé à participer au Conseil de surveillance de l'hôpital ou dans les différentes commissions de l'hôpital ; tout dépend de notre disponibilité.
On peut même aller au-delà des instances de l'hôpital et candidater aux instances de l'Agence régionale de santé (ARS) telles que la Commission de conciliation et d'indemnisation ; le Conseil territorial de santé ou d'autres institutions comme la CPAM …

Alors n'hésitez pas ! Rejoignez-nous et vous serez accompagnés par l'UDAF pour avoir tous les outils nécessaires dans ce bel engagement !

Sur la campagne 2023-2024 de l'ARS Grand-Est, **18 mandats** de RU ont été attribués à l'UDAF de la Marne (renouvellements et nouveaux mandats confondus).

Qu'est-ce qu'une CDU ? C'est la **Commission des usagers** au sein des établissements de santé. Elle se compose entre autres de représentants de l'établissement et du personnel, de médecins, de médiateurs et de **4 représentants des usagers** (2 titulaires et 2 suppléants).
Sa mission principale : veiller au respect des droits des usagers et faciliter leurs démarches.

Pour tout savoir sur la CDU et les missions du RU, connectez-vous sur le site Défendre les familles

Les INSTANCES de REPRESENTATION en 2024

6 Domaines d'intervention

PRESTATIONS DROITS DES FAMILLES

PRESTATIONS	Conseil d'administration	Titulaires	Suppléants
	CAF de la Marne Caisse d'allocations familiales	4	4
	CPAM de la Marne Caisse primaire d'assurance maladie	1	1
	MSA Marne Ardennes Meuse Mutualité sociale agricole	1	0

ACTION SOCIALE	Conseil d'administration Centre communal / intercommunal d'action sociale	Titulaires	Suppléants
	CCAS Ay Champagne	1	0
	CCAS Betheny	1	0
	CCAS Boult-sur-Suippe	1	0
	CCAS Châlons en Champagne	1	0
	CCAS Dormans	1	0
	CCAS Epernay	1	0
	CCAS Mourmelon le Grand	1	0
	CCAS Reims	1	0
	CCAS Saint Memmie	1	0
	CCAS Sainte Menehould	1	0
	CCAS Sillery	1	0
	CCAS Vitry le François	1	0
	CCAS Witry lès Reims [Renouvellement mandat 2024]	1	0
	CIAS Grande Vallée de la Marne	1	0
	CIAS Région de Suippes	1	0
	CIAS Sézanne sud-ouest marnais	1	0
	CCAS Saint Just Sauvage	1	0

DROIT des FAMILLES	Titulaires	Suppléants
Conseil Départemental de Prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes	1	0
Comité départemental des services aux familles	3	3

PARENTALITE -ENFANCE – EDUCATION

EDUCATION JEUNESSE	Titulaires	Suppléants
Conseil d'administration Lire et Faire Lire [Renouvellement mandat 2024]	2	0
Conseil départemental Education nationale	1	1
Conseil départemental Jeunesse, Sports et Vie associative	1	0

PROTECTION ENFANCE	Titulaires	Suppléants
Conseil de familles des Pupilles de l'Etat	1	1
Commission d'agrément des familles adoptantes	1	0

COHESION SOCIALE – VULNERABILITES

COHESION SOCIALE	Titulaires	Suppléants
CDAD Conseil départemental Accès au Droit	1	0
Commission consultative Accueil des Gens du Voyage	1	1

PROTECTION Droit des personnes	Titulaires	Suppléants
Commission départementale d'agrément des MJPM indépendants	1	0

LOGEMENT - ENVIRONNEMENT – TRANSPORT

LOGEMENT	Titulaires	Suppléants
Conseil d'administration du Comité Marnais pour l'amélioration des logements COMAL SOLIHA 51 [Renouvellement mandat 2024]	1	0
Commission locale d'amélioration de l'habitat ANAH 51	1	1
Commission départementale du Fonds de Solidarité Logement FSL	1	0
Conférence Intercommunale du Logement CIL Grand Reims	1	0
Conférence Intercommunale du Logement CIL Châlons Agglo	1	0
Commission d'attribution des logements Nov'Habitat	1	0

ENVIRONNEMENT	Titulaires	Suppléants
Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères de la Marne SYVALOM	1	0
Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne SIEM	1	0

TRANSPORT	Titulaires	Suppléants
Commission départementale Sécurité routière	1	0
Commission locale des Transports publics particuliers de personnes	1	1

SANTE - HANDICAP – VIEILLESSE

HANDICAP	Titulaires	Suppléants
Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées de la Maison départementale pour les personnes handicapées MDPH	0	1
Commission exécutive de la Maison départementale pour les personnes handicapées MDPH	1	0

VIEILLESSE AUTONOMIE	Titulaires	Suppléants
Conseil départemental de la Citoyenneté et de l'autonomie [Renouvellement mandat 2024]	1	1

	CDU Commission des Usagers	Titulaires	Suppléants
SANTE	Centre Hospitalier d'Argonne SAINTE MENEHOULD	1	1
	Clinique des Sacres REIMS CORMONTREUIL *ex. Maison de Santé de Merfy*	0	1
	Centre Hospitalier VITRY LE FRANÇOIS **[Renouvellement mandat 2024]**	1	1
	Polyclinique REIMS BEZANNES	1	1
	Clinique François 1er SAINT DIZIER	1	0
	Centre Hospitalier Universitaire REIMS	0	1
	Polyclinique Courlancy REIMS	1	0
	Clinique Terre de France REIMS	1	0
	Clinique Jean d'Orbais REIMS	1	0
	Clinique soins-études VITRY LE FRANÇOIS **[Renouvellement mandat 2024]**	1	0
	Etablissement public de santé mentale de la Marne *EPSMM*	0	1
	Centre Psypro REIMS **[Nouveau mandat 2024]**	2	0
	Association Foyer L'Amitié REIMS **[Nouveau mandat 2024]**	1	0
	Centre hospitalier FISMES	1	0

	Autres instances	Titulaires	Suppléants
SANTE	Conseil de surveillance Etablissement Public de Santé Mentale de la Marne *EPSMM*	1	0
	Conseil de surveillance Centre Hospitalier VITRY LE FRANÇOIS	1	0
	Conseil territorial de santé *CTS Marne*	0	1
	Commission de Conciliation et d'Indemnisation des Accidents Médicaux *CCI Territoire Champardennais* **[Renouvellement mandat 2024]**	1	0

CONSOMMATION – BUDGET - *ECONOMIE ESS*

ECONOMIE	Titulaires	Suppléants
Comité local des usagers des *services fiscaux*	1	0
Comité Local des *Usagers et de l'amélioration continue* **[Nouveau mandat 2024]**	1	0
Comité départemental dédié à la *prévention du mal-être en agriculture*	1	0
Commission Consultative des Services Publics Locaux *CCSPL Châlons Agglo*	1	0
Conseil de Développement *Grand Reims*	1	0

EMPLOI	Titulaires	Suppléants
Jury chargé de la délivrance de *diplômes dans le domaine funéraire* **[Renouvellement mandat 2024]**	1	0

Donner avis aux pouvoirs publics sur
les questions d'ordre familial et leur proposer les mesures
(1° du L.211-3 du CASF)

Les INSTANCES STATUTAIRES

L'ASSEMBLEE GENERALE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE – 7 juin 2024 –

L'assemblée générale annuelle s'est tenue au siège social.

Participation des membres adhérents : 13 associations **présentes** et **47** associations **représentées**.
Etaient présents :

- Association des parents d'enfants dys (APEDYS)
- Association des parents d'enfants déficients intellectuels de Châlons (ACPEI)
- APF France Handicap
- Association des conjoints survivants et parents d'orphelins (FAVEC)
- Association des Familles de Reims (Familles de France)
- Association Familiale Catholique de Reims
- Familles Rurales La Cheppe Bussy le Château
- Familles Rurales Le Meldansoye
- Familles Rurales Mareuil sur Ay
- Familles Rurales Recy
- Jumeaux et plus
- Maison Familiale Rurale d'Auve
- UNAFAM

Rapport d'activité : Présentation des axes du projet stratégique 2022-2026.

L'ensemble des rapports et résolutions ont été approuvés.

VOTE **Election :** Renouvellement partiel des membres du Conseil d'administration
6 postes à pourvoir sur le collège des membres élus

3 candidatures réceptionnées :

- Jacques LANG membre sortant, *adhérent de l'Association Familiale Catholique*
- Dominique de ROUZÉ, *adhérent de l'Association Familiale Catholique*
- Benoît BOURCHARLAT de CHAZOTTE, *adhérent de l'Association Familiale Catholique*

Les trois candidats ont été élus à l'unanimité des suffrages exprimés.

Présentation de dispositifs à destination des associations familiales

- Appel à bénévoles pour l'association *Lire et faire lire*
- Fonctionnement du *Fonds spécial*

- Label *Parents, parlons numérique*
- Projet *Maison des familles*

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est composé de 9 à 16 membres désignés par les mouvements et de 9 à 16 membres élus par l'Assemblée Générale tous les deux ans.

En 2024, il s'est **réuni à 7 reprises**.

Les principaux thèmes abordés

- ✓ **Gouvernance** : projet d'achat immobilier, renouvellement du Conseil d'administration
- ✓ **Vie institutionnelle** : préparation de l'assemblée générale, stratégie de développement associatif, Observatoire des familles (contribution au questionnaire UNAF), réflexion sur l'URAF Grand-Est
- ✓ **Représentation familiale** : renouvellement des mandats de représentation
- ✓ **Action familiale** : projet Maison des familles, participation à la Foire de Châlons et aux différents Forum
- ✓ **Gestion des services** : comptes et budgets, démarche d'évaluation, projet poste Chargé de mission CCAPEX

Le BUREAU

Le Bureau est composé de **6 membres.**

En 2024, à la suite du renouvellement partiel du Conseil d'administration, un nouveau bureau a été élu :

Président :	**Danielle FONTAINE** Familles Rurales
Vice-présidente :	**Christine CAQUEREAU** Association des conjoints survivants (FAVEC)
Trésorier :	**Dominique de ROUZE** Association Familiale Catholique
Trésorier adjoint :	**François LEBEGUE** Familles Rurales
Secrétaire :	**Damien DEVAUX** Familles de France
Membre :	**Blandine LAVAULT** Association Familiale Catholique

Il s'est réuni **7 fois**.

Le Bureau **prépare l'ordre du jour du** *Conseil d'administration*. Par conséquent, les thèmes traités sont identiques à ceux du Conseil d'administration dont des sujets plus approfondis sur l'étude des projets, la vie des services, les dossiers thématiques (santé, politique familiale, URAF).

La COMMISSION de CONTRÔLE

L'instance de contrôle est **présidée par Madame Christine CAQUEREAU** Vice-présidente.

La Commission **compte deux membres**. Elle a pour rôle de vérifier :

- ✓ l'exactitude et la légalité de la liste électorale basée sur les listes des associations adhérentes ;
- ✓ la recevabilité des candidatures d'adhésion de nouvelles associations ;
- ✓ la validité des candidatures au Conseil d'administration.

Elle s'est **réunie deux fois** en 2024.

Les COMMISSIONS INTERNES

- **Commission technique des services et finances** chargée de suivre l'évolution et la bonne marche des service (étude des budgets et des comptes).
  Elle est composée du Trésorier, Trésorier adjoint, Directeur Général, Directeur financier et des Directeurs de pôle.
  Elle s'est **réunie trois fois** en 2024.

- **Commission de la Médaille de l'enfance et des familles**
  Anciennement « Médaille de la Famille », le décret n°2022-203 du 17 février 2022 a modifié l'appellation en « Médaille de l'enfance et des familles » et élargi la liste des récipiendaires.
  La Commission, sous la responsabilité de Blandine LAVAULT membre du Bureau, est composée de mères médaillées et des représentants de l'Etat (DDETSPP).
  La Commission instruit et étudie les candidatures et rend avis au préfet.
  En 2024, la Commission a étudié **trois candidatures** dont une à titre posthume. L'ensemble des candidatures ont reçu un avis favorable.
  Dans la Marne, il est d'usage que les municipalités organisent les cérémonies de remise. L'UDAF y est régulièrement invitée.

- **Conférence des Mouvements**
  La Conférence des Mouvements, **lieu d'échange et de partage entre les mouvements** familiaux, ne s'est pas réunie en 2024.

- **Commission éthique** mise en place en 2023 pour répondre aux préconisations de la démarche Qualité de vie au travail (QVT) afin de proposer un espace de réflexion sur les questions de l'éthique dans les pratiques professionnelles.
  La Commission est constituée de 5 collèges composés de professionnels, d'administrateurs et de représentants des usagers.
  Deux réunions se sont tenues en 2024 dont la session d'installation les 1er et 2 février au cours de laquelle les membres ont bénéficié d'une formation sur l'éthique animée par Philippe SANCHEZ du cabinet SOCRATES.

Les INSTANCES *nationale et régionale*

L'UDAF Marne adhère à l'UNAF
Union nationale des associations familiales
et participe aux instances et manifestations nationales

Assemblée Générale – *22 et 23 juin 2024 à Pau* –
Participation d'une délégation de l'UDAF Marne.

Conseil d'administration
François LEBÈGUE *Trésorier adjoint de l'UDAF* est membre du Conseil d'administration de l'UNAF (membre désigné par le mouvement Familles Rurales).

L'UDAF Marne adhère à l'URAF Grand-Est
Union régionale des associations familiales
et participe aux instances et manifestations régionales

La délégation de l'UDAF Marne au Conseil d'administration de l'URAF est constituée de **trois administrateurs** dont le Président de l'UDAF membre de droit. Cette délégation est complétée d'un quatrième administrateur pour les assemblées générales.
Le mandat de la délégation a été renouvelé en 2024.
Sont membres du C.A URAF : Christine CAQUEREAU, Daniel FONTAINE et François LEBÈGUE
Participe aux A.G URAF : Jacques LANG

En 2024, Daniel FONTAINE est Vice-président de l'URAF Grand-Est et représente le Mouvement familial dans plusieurs instances régionales **:**

- Conseil économique social et environnemental du Grand-Est **(*CESER*)**
- Conseil d'administration **de *France Asso Santé*** Grand-Est dont il est vice-président
- Conseil d'administration du Mouvement associatif Champagne Ardenne **(*MACA*)**

La POLITIQUE *FAMILIALE*

Le Président et le Directeur Général **rencontrent régulièrement les Elus**, les représentants de l'Etat, et les partenaires institutionnels.

L'UDAF Marne **répond régulièrement présent aux assemblées générales** des associations familiales adhérentes et aux évènements organisés par les institutions et les différents partenaires (audience solennelle, colloques, conférence…).

L'UDAF Marne **relaie** auprès des pouvoirs publics, des associations familiales et des médias, **les positions du Mouvement Familial** sur les différents sujets d'actualité concernant la vie des familles.

En janvier 2024, le Président de l'UDAF Marne est intervenu sur les ondes de RCF CHALONS à la suite de la publication du bilan démographique 2023.

L'UDAF Marne est **partie intégrante de réseaux, dispositifs, commissions, schémas départementaux, comités de pilotage et groupes de travail** mis en place dans le département.

L'UDAF Marne communique largement auprès de ses partenaires, du réseau familial et du grand public sur ses missions et ses différents services en mettant en valeur le travail effectué par ses bénévoles et professionnels.

La COMMUNICATION et les relations publiques *en 2024*

06 février : PETIT DEJEUNER DES PARTENAIRES DU RESEAU SANTE PRECARITE à Châlons-en-Champagne

L'UDAF de la Marne a accueilli les acteurs associatifs et professionnels du secteur social dans le cadre des rendez-vous réguliers des partenaires.

25 mars : COPIL INTIM AGIR à Châlons-en-Champagne

L'UDAF a eu le plaisir d'accueillir dans ses murs le Comité de pilotage annuel du Centre de ressources INTIM AGIR Grand-Est, porté par l'UDAF Meurthe-et-Moselle.

26 mars : FORUM SOCIAL de Tinqueux

Ce rendez-vous avait pour objectif d'informer et de conseiller le grand public sur les aides apportées en matière de logement, d'emploi, de handicap, d'aides et secours. Acteurs du monde associatif et professionnels du social se sont mobilisés parmi lesquels l'UDAF de la Marne. Ainsi,

- Deux intervenantes de l'UDAF ont participé aux tables rondes sur les enjeux énergétiques et sur l'évolution du logement dans le cycle de vie ;
- Deux stands d'information pour sensibiliser sur les Eco geste en famille et pour promouvoir des actions de soutien aux familles telles que la Médiation entre aidants et aidés, l'Information et soutien aux tuteurs familiaux, le Point Conseil Budget…

Jean-Marc ROZE Président du Département de la Marne au stand UDAF Ecogeste

2 au 6 septembre : FOIRE de Châlons

La Foire de Châlons marque chaque année la rentrée des acteurs économiques et sociaux du territoire. Depuis de nombreuses années, l'UDAF s'associe à cet évènement pour promouvoir ses activités au grand public.
En 2024, l'UDAF a renouvelé sa participation et s'est associée, comme pour l'édition 2023, à la semaine du Mouvement associatif Champagne Ardenne (MACA). Bénévoles et professionnels se sont relayés sur les cinq journées pour promouvoir les services et actions de l'UDAF en lien avec les thématiques du handicap, de la solidarité, de la jeunesse et des seniors.
Le jeudi 5 septembre, l'UDAF a proposé une **table ronde autour de la bientraitance** avec Françoise FROMAGEAU *Vice-présidente de la Fondation Croix-Rouge française et Présidente de MONA LISA* et Marie DEPAQUY *Adjointe au Maire de Reims et Vice-présidente du Conseil départemental en charge des personnes âgées.*

7 et 8 septembre : FORUM DES ASSOS de Reims

Ce fût l'occasion pour l'UDAF de mieux faire connaître ses actions au grand public et professionnels du bassin rémois. Le stand de l'UDAF a vu passer de nombreux visiteurs dont la Députée de la Marne, Laure MILLER.

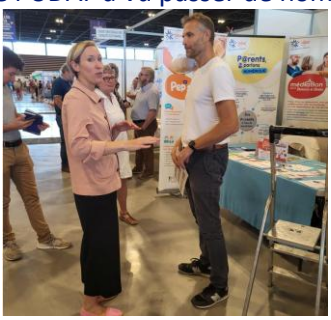

FORUM DES AIDANTS

Le Comité Action sociale AGIRC-ARRCO, en partenariat avec le Département de la Marne, a mis en place une action d'aide aux aidants pour 2024. Les objectifs étant de promouvoir les solutions existantes du territoire, de créer des synergies autour des aidants, de favoriser le prendre soin des aidants et leur répit.
Dans ce cadre, l'UDAF a participé à trois journées :

- **4 octobre à Cormontreuil** avec Bulle d'R
- **10 octobre à Vitry-le-François** avec le CLIC Sud-Est Marnais
- **7 novembre à Sainte Ménéhould** avec le CLIC Argonne et le CLIC des Sources

Gérer tout service *d'intérêt familial*
(3° du L.211-3 du CASF)

Les ACTIONS *en faveur des familles*

Convention pluriannuelle d'objectifs UNAF/UDAF *2022-2026*

Les conventions d'objectifs portent sur la part II du Fonds spécial. Elles consistent à engager, sur une période de cinq ans, des actions dans des domaines prédéfinis (soutien à la parentalité, soutien aux aidants, accompagnement budgétaire, habitat inclusif…).
L'UDAF Marne s'est engagée sur trois actions pour la période 2022-2026 :

BILAN *2024*

1. **Numérique « Conseil, accompagnement et parentalité »**

- Elaboration d'un kit pédagogique à destination des parents et des professionnels ;
- Distribution du kit à la Foire de Châlons et au Forum des associations de Reims : 30 parents et 10 professionnels sensibilisés ;
- Présentation du label et des outils pédagogiques à l'association Structure et Petite enfance (SPE) de Reims : 10 professionnels sensibilisés

2. **Ateliers de parole et de soutien pour les enfants de parents séparés** notamment des enfants concernés par les droits de visite en lieu neutre

Quatre ateliers PEP'S qui ont réuni 25 enfants (4 séances par atelier) :
- Deux ateliers de parole d'enfants et d'adolescents visitant un parent dans le cadre d'une mesure judiciaire de droit de visite en Espace de Rencontre, coanimés par une Psychologue et une Médiatrice Familiale ;
- Deux ateliers de parole d'enfants de parents séparés sur deux territoires Marnais, coanimés par une Intervenante en Espace de Rencontre et une Médiatrice Familiale.

3. **Accompagner et soutenir les aidants familiaux** au sein de groupes de parole.

1 séance mensuelle, soit 12 séances à l'année
5 aidants ont pu en bénéficier

Intermédiation *locative* IML

L'UDAF de la Marne est titulaire **depuis le 01/06/2021 de l'agrément prévu à l'article L365-4 du Code de la Construction et de l'Habitat (CCH) au titre de l'intermédiation locative et plus particulièrement pour l'exercice de l'activité de gestion de résidence sociale.**

Notre association **était par ailleurs titulaire jusqu'au 31/12/2021 de ce même agrément d'intermédiation locative pour l'exercice de la location de logement, tel que prévu à l'article R 365-1,** en vue de

- leur sous-location auprès d'un organisme agrée pour son activité de maîtrise d'ouvrage ou d'un organisme HLM ou encore auprès de bailleurs autres que des organismes HLM
- **l'hébergement de personnes défavorisées auprès d'un organisme conventionné à l'allocation logement temporaire.**

Le contexte géopolitique européen a amené notre association à **devoir rapidement se positionner dès mars 2022 pour prendre part à l'accueil des populations déplacées en raison du conflit russo-ukrainien** par un renouvellement de ce second agrément**.**

En effet, le 11 mars 2022, une **rencontre entre le ministère du Logement et les principaux acteurs de l'hébergement** a eu lieu et *l'intermédiation locative* a été retenue comme une solution privilégiée.

A ce titre, **l'UDAF de la Marne a reçu** *son agrément* **le 25 mai 2022.**

Le statut temporaire du titre de l'autorisation de séjour accordé aux familles déplacées d'Ukraine induit une précarité du dispositif « *IML UKRAINE* » en raison de la fragilité des ressources des bénéficiaires.

Le principe de l'IML *Ukraine*

- L'UDAF est titulaire des baux (locataire en titre)
- Les personnes accueillies sont sous locataires
- Une convention tripartite unit les trois acteurs

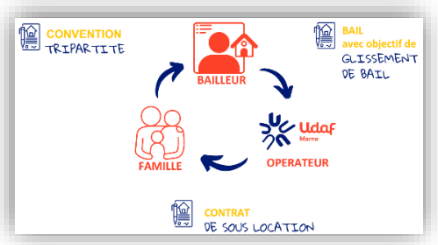

Les familles accueillies bénéficient d'une APS (**autorisation provisoire de séjour**) et bénéficient de l'ADA (**Allocation Demandeur d'Asile**).

Le SIAO coordonne les orientations, met à disposition un interprète pour faciliter les accueils.

L'accompagnement mis en place vise à **maintenir une situation administrative à jour** avec l'ouverture des droits à l'assurance maladie, aux prestations familiales, à l'APL, et permettre une insertion professionnelle avec une aide pour les inscriptions pôle emploi. Toutes les personnes volontaires ont été **inscrites à des cours de français**.

L'UDAF est reconnu comme un opérateur incontournable sur le département au côté du Club de Prévention, l'Armée du Salut, le CCAS de Châlons-en-Champagne et la Croix Rouge Française.

Depuis l'obtention de l'agrément, la montée en charge du dispositif n'a cessé de croître.

	Nombre d'appartements	Nombre de personnes accompagnées
10/06/2022	2	4
31/12/2022	39	80
31/12/2023	56	130
31/12/2024	80	150

FAIT *marquant*

En juin, le bailleur Foyer rémois a proposé **22 logements** pour accueillir de nouvelles familles que l'UDAF accompagne depuis cette date.

Signature des 22 baux le 11 juin

Une réunion d'information collective a réuni les 22 familles le 21 juin

IML *classique*

Après avoir accueilli une première famille en août 2023 sur la commune de *Compertrix*, l'UDAF a accueilli une personne à *REIMS* en IML « classique » dans un logement loué à un propriétaire privé conformément au droit commun du dispositif.

Mission départementale *Gens du Voyage – Citoyen Français Itinérant*

Dans le cadre du suivi du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2019-2025, l'Etat et le Département ont exprimé le besoin de disposer d'une *mission de coordination de l'accueil des grands passages à l'échelle du territoire marnais* afin d'échanger avec les groupes en amont et durant toute la saison des grands passages.
L'UDAF de la Marne a répondu favorablement à l'appel à manifestation d'intérêt pour remplir cette mission qui s'est concrétisée début mai 2024 par le recrutement à temps plein d'un chargé de mission.

La mission

PREPARER LE PASSAGE ET LE STATIONNEMENT DES GRANDS GROUPES DE CARAVANES ET INTERVENIR LE CAS ECHEANT POUR PREVENIR DES INSTALLATIONS ILLICITES.

- Collecter et recenser les demandes de passages.
- Coordonner et animer l'accueil des grands passages.
- Créer des outils de suivi et de gestion.
- Mettre en place des partenariats avec tous les acteurs (collectivités, gestionnaires des aires, services de l'Etat).
- Recueillir des renseignements auprès de la communauté.
- Prévenir les installations illicites.
- Intervenir en médiation / conciliation entre les voyageurs et les acteurs concernés.
- Accompagner les collectivités dans le portage de projets relatifs aux gens du voyage.
- Etablir des bilans annuels.

En 2024 (début de mission en cours d'année), sur les 9 médiations / conciliations sollicitées par la préfecture, **7 ont connu une issue positive (78 %)**.
15 groupes ou personnes différentes ont été contactés.

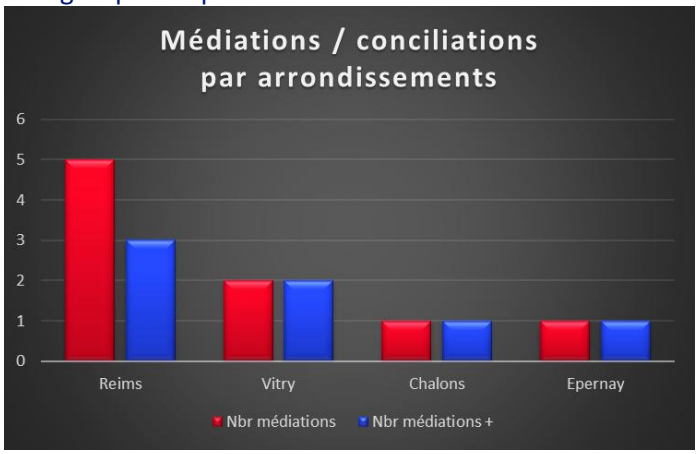

✓ En moins d'une saison, *la plus-value de cette mission est soulignée* par les financeurs et partenaires.

PROJETS 2025

Coordination des CCAPEX **Commission spécialisée de coordination des actions de prévention des expulsions locatives**

En fin d'année 2024, les services de la DDETSPP se sont rapprochés de l'UDAF pour la poursuite de la mission jusqu'alors portée par l'ADIL de l'Aube.

Le choix s'est porté sur l'UDAF au regard de son expertise dans le domaine de l'accompagnement des familles dans et vers le logement. Les objectifs de la mission visent à permettre l'installation coordonnée des CCAPEX sur tout le territoire départemental tout en accompagnant les services de l'Etat dans la définition des critères et modalités de fonctionnement.

*L'UDAF de la Marne s'inscrit toujours dans cette **volonté d'être un véritable acteur de terrain**, dans une démarche de **partenariat renforcé**, en **complémentarité des dispositifs existants** et interlocuteur à part entière des pouvoirs publics.*

Udaf Marne

UNIS POUR LES FAMILLES

RAPPORT d'activité

Les Temps Forts des services 2024

JANVIER

Vœux aux salariés 2024

Le Directeur Général a présenté ses vœux aux salariés autour d'un petit-déjeuner organisé en deux temps : au siège social à CHALONS et sur le site HDS à REIMS.
La distribution du traditionnel colis de Noël a été faite à cette occasion.

Mise en place du standard unique

L'ensemble des appels téléphoniques est centralisé sur un nouvel outil pour améliorer la qualité de service rendu aux personnes accompagnées et faciliter le travail des collaborateurs.

MARS

Lancement du projet bâtimentaire Siège social

Fruit d'une réflexion pour racheter l'ensemble de l'immeuble du siège social afin d'y accueillir l'Espace rencontre Arc-en-Ciel et le projet Maison des familles

SEPTEMBRE

Déploiement de Microsoft 365 Office

L'UDAF s'est dotée de nouveaux logiciels permettant la mise en place d'outils collaboratifs.

24 au 26 SEPTEMBRE

L'évaluation des services ESSMS

Moment phare de l'année, l'UDAF a vu trois de ses services évalués sur la base du nouveau référentiel commun de la HAS : PJM - DPF - SAVS
Auditeur : Cabinet Parmentier Bleu Social

3 DECEMBRE

Convention annelle des salariés- Haussimont

2ème édition de la Convention après celle de 2022
La journée fût ouverte par Daniel FONTAINE Président. La matinée s'est poursuivie par des ateliers sur le thème de la « participation des personnes accompagnées » animée par Thomas DUBOIS *Consultant*. Après la pause déjeuner, les comédiens de la troupe LE MITCH ont improvisé des saynètes reprenant la thématique de la matinée.
La journée s'est terminée par la distribution du sac de Noël pour chaque salarié.

24 au 26 SEPTEMBRE

FOCUS : *l'évaluation* des services de l'UDAF

Enjeu majeur de l'année 2024, l'évaluation des 3 services PJM, DPF, SAVS a permis de **mettre en avant la qualité de l'accompagnement mis en place par les équipes de l'UDAF** au profit des personnes accompagnées tout en mettant l'accent sur une **démarche de l'amélioration continue** de celle-ci.

• LES GRANDS PRINCIPES DU NOUVEAU DISPOSITIF D'ÉVALUATION

1 référentiel national d'évaluation de la qualité des ESSMS

3 chapitres,

- La personne accompagnées
- Les professionnels
- L'ESSMS

A chaque chapitre sa méthodologie d'audit

- Accompagné traceur
- Traceur ciblé
- Audit système

Les moyens :
- Entretiens
- Observations
- Revue documentaire

9 thématiques,
42 objectifs
157 critères.

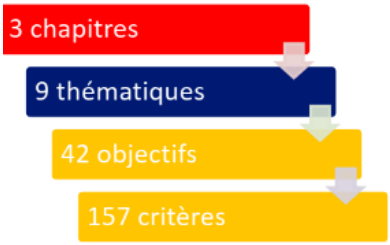

Le référentiel comporte deux niveaux d'exigence :

- **139 critères standards** correspondant aux attendus de l'évaluation
- **18 critères impératifs** impliquant la mise en place d'un plan d'actions spécifique suite à l'évaluation, si les critères ne sont pas satisfaits
- *Dont **16 critères impératifs** correspondant aux structures du réseau UNAF*

METHODOLOGIE DU PROJET

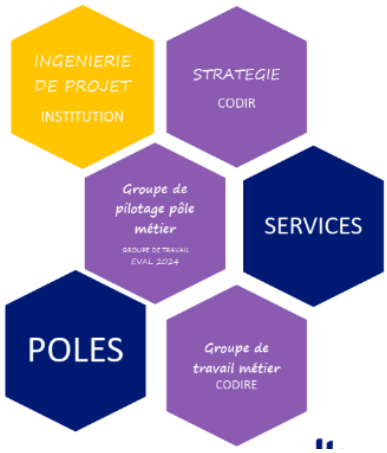

Une comitologie a été mise en place pour manager la démarche d'évaluation :

- Un **comité de pilotage** réunissant les Directions de pôle et la Direction générale
- Les **groupes de travail internes** aux services concernés

RETROPLANNING

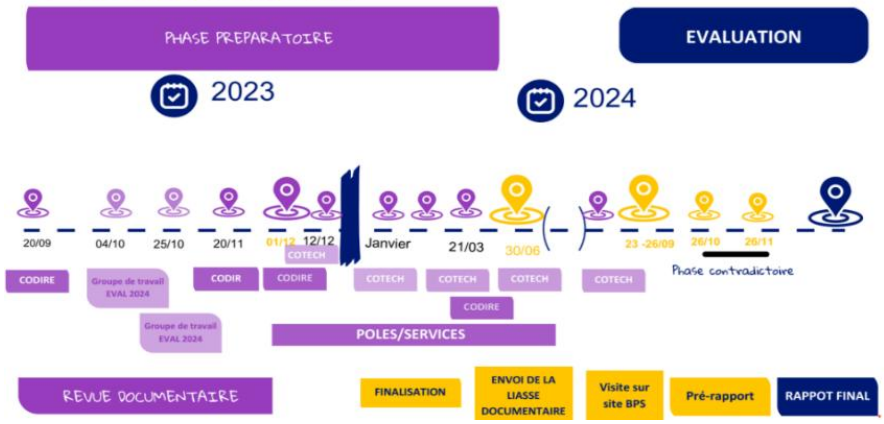

TRAVAUX PREPARATOIRES AUX VISITES SUR SITE DE SEPTEMBRE 2024

L'accent a été mis sur :

- La **revue documentaire** des éléments issus de la loi de 2002-2 (livret d'accueil, règlement de fonctionnement)
- La sélection des **participants** : salariés et personnes accompagnées
- La détermination des **éléments de preuve** à l'appui de nos déclarations

LES RESULTATS DE L'EVALUATION DES SERVICES

Rappel de la cotation

Cotation	Légende
1	Le niveau attendu n'est **pas du tout satisfaisant**
2	Le niveau attendu n'est **plutôt pas satisfaisant**
3	Le niveau attendu est **plutôt satisfaisant**
4	Le niveau attendu est **tout à fait satisfaisant**
★	Le niveau attendu est **optimisé**
NC	L'ESSMS est **non concerné** par l'(les) élément(s) d'évaluation d'un critère
RI	La personne accompagnée donne une **réponse inadaptée** à l'évaluateur (chapitre 1)

★			
Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement			
Critère 3.4.4			
L'ESSMS est force de proposition et d'innovation pour améliorer la qualité des accompagnements et les modalités d'intervention.	★		
E.E. - L'ESSMS s'engage dans des actions d'innovation pour améliorer la qualité des accompagnements et les modalités d'intervention.	★		
E.E. - L'ESSMS valorise ses actions d'innovation auprès des autorités.	★		

CHAPITRE	SAVS	PJM	DPF
1.LA PERSONNE ACCOMPAGNEE	3,62	3,55	3,48
2. LES PROFESSONNELS	3,64	3,73	3,54
3. L'ETABLISSEMENT	3,23	3,12	3,21
MOYENNE		**3,5**	

- **PJM**

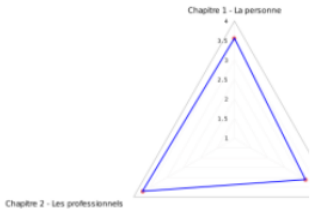

- **DPF**

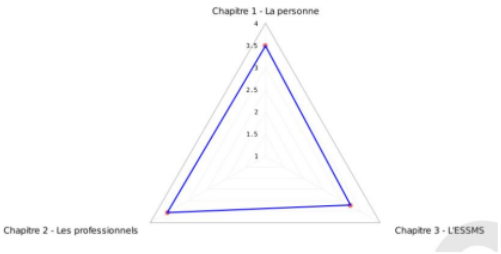

- **SAVS**

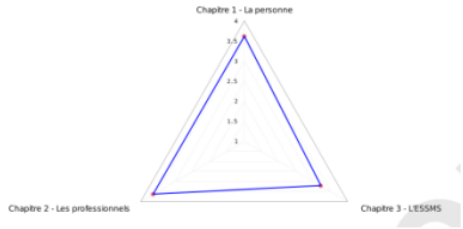

Udaf Marne
UNIS POUR LES FAMILLES

RAPPORT d'activité

2024

POLE Protection juridique des majeurs

Service MANDATAIRE À LA PROTECTION DES MAJEURS

MJPM

Le **droit à la protection juridique constitue une des composantes de la citoyenneté**. Depuis la loi du 11 Février 2005 sur « l'égalité des droits et des chances, sur la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », ce droit entre dans le champ de la compensation du handicap.

Le service mandataire judiciaire à la protection des majeurs **assure l'exercice des mesures de protection juridique** telles que

- ✓ des mesures de sauvegarde de justice avec mandats spéciaux,
- ✓ des mesures de curatelles simples ou renforcées,
- ✓ des mesures de tutelle
- ✓ des mesures ad'hoc à destination de personnes majeures protégées par la loi.

Il prend en charge toutes les **situations individuelles** des personnes majeures que **le Juge des contentieux de la protection souhaite lui confier**, quel que soit leur lieu de vie sur le département de la Marne.

Il accompagne socialement les personnes, au travers d'un mandat de justice dans le cadre de la protection des biens et/ou de la personne.

Le service mandataire judiciaire à la protection des majeurs **fait respecter les droits fondamentaux de la personne protégée**, en veillant à ce que l'accompagnement des professionnels du service soit en adéquation avec son projet de vie dans son environnement personnel ou institutionnel, en favorisant son autonomie et son insertion sociale.

Donner ou redonner l'accès aux dispositifs de droits communs induit le fait que les délégués mandataires ont une fine analyse de la situation de la personne pour faire valoir ses droits dans les domaines du soin, des ressources, de l'hébergement…. Cela engendre une bonne connaissance des dispositifs existants et une inscription au sein du réseau partenarial.
Plus généralement, conscient des besoins des usagers, de l'évolution sociétale, des contraintes financières, le service mandataire judiciaire à la protection des majeurs réfléchit régulièrement aux moyens à mettre en œuvre pour sauvegarder ses valeurs : le respect et la dignité de la personne quelles que soient ses difficultés.

- **Le majeur protégé**, citoyen à part entière, doit être considéré comme tel. La non-adhésion de la personne protégée à l'exercice du mandat de protection est une des complexités majeures. Le temps de mise en confiance est alors non négligeable et ce tout en exerçant le mandat qui nous est confié.
- La **famille** est un relais essentiel et privilégié pour les mandataires judiciaires dans l'exercice de leurs fonctions. Grâce à un partenariat actif avec les familles et l'environnement des majeurs protégés, les équipes œuvrent à les rendre auteurs et acteurs de leur mandat de protection. Ainsi, les professionnels du Pôle PJM participent régulièrement aux réunions pluridisciplinaires pour les majeurs protégés notamment en vue de l'individualisation du mandat.

Les professionnels du service mandataire judiciaire à la protection des majeurs adaptent leurs actions aux besoins des usagers, sans discrimination, dans le strict respect de chaque mandat, conformément à la loi du 5 mars 2007 :

- **La protection et la sauvegarde juridique des majeurs et de leurs biens** : par l'exercice des tutelles, des curatelles et des sauvegardes de justice avec mandats spéciaux.
- **L'Information et le Soutien aux Tuteurs Familiaux** : en répondant à toutes leurs questions en amont et en aval, et en les informant sur leurs obligations, quelle que soit la protection préconisée.
- **Le mandat de protection future** : L'Udaf peut être désignée, par acte notarié, pour exercer des mandats de protection future.

QUELQUES *CHIFFRES*

• NOMBRES DE MESURES

Avec un total de **2 595 mesures** confiées au service au 31 décembre 2024, c'est une augmentation de 3,68% par rapport à 2023.

En 2024, notre service a ouvert **231 nouvelles mesures** avec

- une majorité de **curatelles** renforcées pour **112 nouveaux mandats**
- 66 **tutelles**.

Quant aux **sauvegardes de justice, ce sont 46 mandats spéciaux** qui nous ont été confiés.

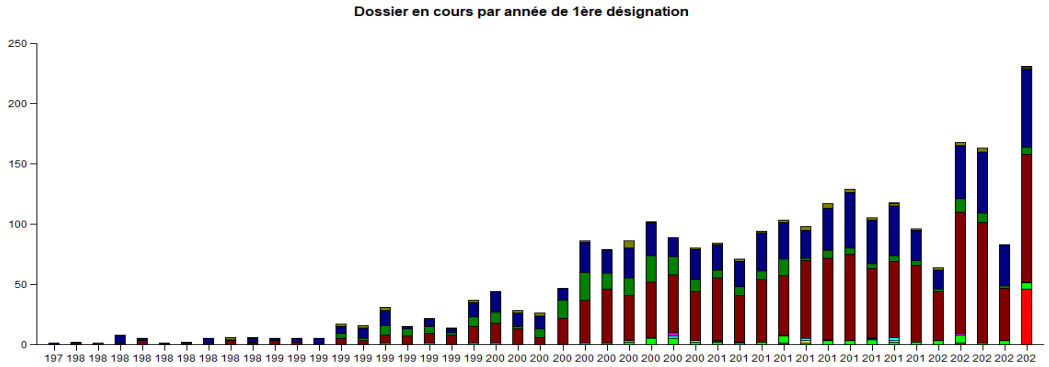

Le nombre de **sorties de mesures** pour la même période est de **131** mesures, principalement pour décès de la personne protégée (80).

Motif	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
		1			1		2
Autres Motifs					1		1
Caducité	5	4	3		4	4	20
Décès	138	155	139	132	108	80	752
Dessaisissement		1		2	4	1	8
Dessaisissement vers stru					3	1	4
Main Levée	14	23	24	30	26	15	132
Transfert vers autre struct	44	22	36	28	49	28	207
Transfert vers Famille	5	4	12	10	6	2	39
Total	206	210	214	202	202	131	1165

• TYPOLOGIE

La population suivie par notre service est composée comme suit : 57 % d'hommes contre 43 % de femmes. Ce sont les tranches d'âge 55-60 ans et 60-65 ans qui sont plus représentées

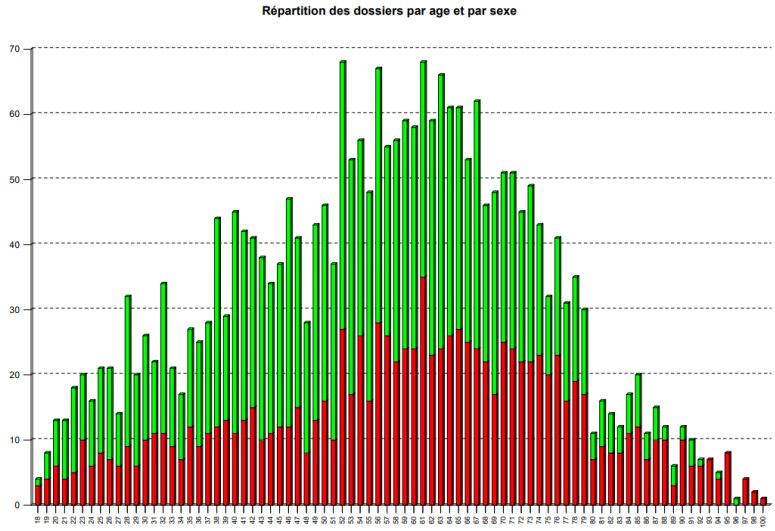

Tranche d'Age	F	M	Total
15 - 20 ans	7	5	12
20 - 25 ans	31	49	80
25 - 30 ans	36	72	108
30 - 35 ans	48	72	120
35 - 40 ans	57	96	153
40 - 45 ans	60	140	200
45 - 50 ans	60	136	196
50 - 55 ans	96	164	260
55 - 60 ans	116	169	285
60 - 65 ans	132	180	312
65 - 70 ans	115	155	270
70 - 75 ans	116	123	239
75 - 80 ans	95	74	169
80 - 85 ans	43	27	70
85 - 90 ans	42	22	64
90 - 95 ans	33	8	41
95 - 100 ans	14	1	15
100 - 105 ans	1		1
Total	1102	1493	2595
	42,47 %	57,53 %	

SERVICE D'INFORMATION ET DE SOUTIEN *AUX TUTEURS FAMILIAUX* ISTF

La loi du 5 mars 2007 a réformé le champ de la protection des majeurs vulnérables vers **l'affirmation de la priorité familiale dans l'exercice des mesures** à l'égard des personnes protégées. Pour mettre en œuvre cette mission, les tuteurs familiaux disposent d'un **nouveau droit**, celui «de **bénéficier à leur demande, d'une information qui leur est dispensée dans les conditions fixées par décret** ».

Le **décret du 30 décembre 2008 encadre l'information et le soutien aux tuteurs familiaux**.
Selon l'article R. 215-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles, l'information est « délivrée sous la forme d'un document ou sur internet ». Elle doit comporter :

- ✓ «un rappel du fait que la protection d'une personne vulnérable est d'abord un devoir des familles, et subsidiairement une charge confiée à la collectivité publique,
- ✓ une explication précise du contenu des principes fondamentaux de la protection que sont le principe de nécessité, de subsidiarité et le principe de proportionnalité,
- ✓ une présentation de la législation sur la protection des personnes majeures vulnérables,
- ✓ *le contenu de la charte des droits et libertés de la personne majeure protégée,*
- ✓ *la description du contenu des mesures de protection juridique des majeurs,*
- ✓ *l'énoncé des droits et obligations de la personne chargée d'exercer la mesure de protection.* »

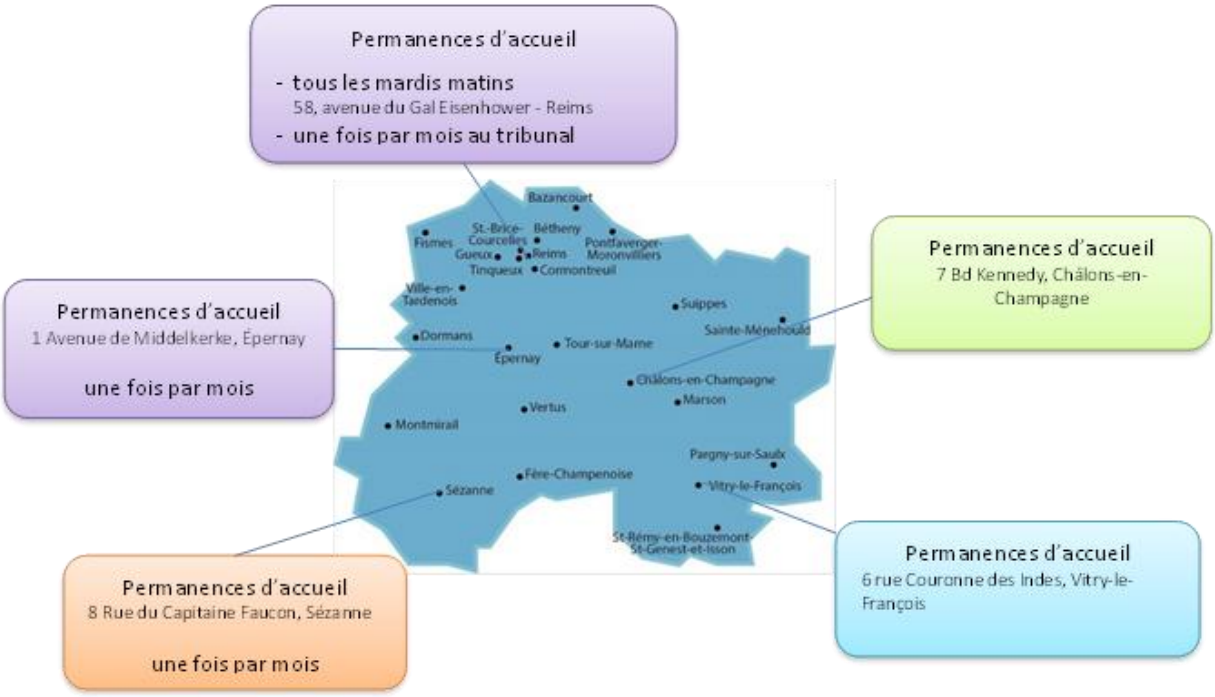

Un poste de **0,80 ETP est affecté au service**. L'activité du Service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux de l'UDAF de la Marne a **maintenu son activité sur l'année 2024**.

En 2024, nous avons exercé 445 actions individuelles

- ✓ 37 interventions individuelles par mois
- ✓ 9 actions collectives (12 en 2023)

Nous sommes intervenus au sein **des tribunaux de Reims et de Chalons** (40 personnes), mais également dans les communes de :

- ✓ Vitry-le-François (9 personnes)
- ✓ Epernay (10 personnes)
- ✓ Reims (52 personnes)
- ✓ Châlons-en-Champagne (3 personnes)

167 nouveaux mandataires familiaux nous ont saisis en 2024.

Cette activité est le **reflet d'un besoin sur le département** ainsi que la **reconnaissance de nos actions et notre ancrage territorial**.

SERVICE *JURIDIQUE*

Ouvert en 2022, le service **prend en charge tout ou partie des procédures judiciaires et juridiques** que les majeurs protégés rencontrent.
Il est composé

- ✓ d'une Cheffe de Service,
- ✓ un attaché juridique
- ✓ et d'un bénévole chargé des placements financiers

Il apporte **conseils et expertise technique** aux mandataires judiciaires dans l'exercice du mandat (succession, vente immobilière, consentement aux soins, droit de la famille, procédures civiles et pénales, logement, expulsion, surendettement, droit du travail, aide sociale, fiscalité…).
Il organise la tenue d'une **veille concernant les placements financiers**.
Doté d'une connaissance précise du droit des mesures de protection, il adapte la réglementation générale au cadre particulier des personnes protégées.

Véritable atout pour le pôle PJM, il vient sécuriser davantage les aspects juridiques et patrimoniaux des personnes protégées pour lesquels l'Udaf 51 est nommée.

QUELQUES *FAITS MARQUANTS DE 2024*

- La mise en œuvre opérationnelle du **standard unique au sein de l'UDAF 51** pour une prise en compte plus rapide et plus adaptées des appels des usagers et des partenaires de la PJM
- **La réalisation des évaluations externes** en septembre 2024, avec la mise en avant par les évaluateurs de la qualité de l'accompagnement et de l'écoute proposée aux majeurs protégés.
- L'arrivée **de la directrice de pôle** en septembre

Perspectives 2025

- ✓ **L'évolution du logiciel métier** avec la mise en place d'un collecteur de données pour fluidifier la partie administrative.

Udaf Marne

UNIS POUR LES FAMILLES

RAPPORT d'activité

2024

POLE Accompagnement des familles

Service DELEGUE AUX PRESTATIONS FAMILIALES DPF

Le service des délégués aux prestations familiales est implanté à la fois à **REIMS** au 3 allée Maurice Lemaitre et à **CHALONS EN CHAMPAGNE** au 7 boulevard Kennedy
Il intervient sur l'ensemble du département au regard de **décisions de justice** émises par **les tribunaux judiciaires et tribunaux pour enfants**.
Le service se compose de **5 déléguées à temps plein** et de **3 secrétaires représentant 2 équivalents temps plein.**

Le soutien des secrétaires revêt une grande importance dans le suivi de la mesure, elles sont le lien entre les usagers, les partenaires et les délégués.
C'est un **travail d'équipe** qui permet à des familles dont les situations sont de plus en plus détériorées de retrouver ou d'apprendre la gestion d'un budget stable.

La Loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance a rebaptisé le dispositif judiciaire dit de tutelle aux prestations sociales enfants (TPSE) en **mesure d'aide à la gestion du budget familial (AGBF)** et l'a transféré du Code de la Sécurité Sociale vers l'article 375-9-1 du Code Civil.
Cette mesure est donc maintenant considérée comme **une mesure d'assistance**.

Aide à la gestion du budget familial AGBF

L'ouverture par le juge des enfants d'une mesure d'AGBF suppose **deux conditions** :

- Les prestations familiales ou le RSA majoré ne sont pas employés pour les besoins liés au logement, à l'entretien, à la santé et à l'éducation des enfants.
- Une mesure administrative n'apparaît pas suffisante.

Le juge peut s'auto saisir pour prononcer une MJAGBF notamment lors d'audiences éducatives ou les services ASE, AEMO, donnent des éléments d'inquiétude sur la gestion du budget mettant en danger la sécurité matérielle des enfants.

Le juge pour enfants peut ordonner que les prestations familiales soient versées au service des délégués aux prestations familiales.

Le **délégué exerce auprès de la famille une action éducative** visant à rétablir les conditions d'une gestion autonome des prestations :

- **Garantir en priorité, les besoins élémentaires des enfants** (alimentation, logement, santé, scolarité).
- **Eviter** que les difficultés financières n'entraînent **l'éclatement de la cellule familiale**, la rupture avec le réseau social.
- **Soutenir les parents** dans leur rôle éducatif au travers de la gestion du budget.

Cette mesure s'inscrit bien dans **le champ de la protection de l'enfance**
Au-delà du maintien par le service du strict nécessaire pour l'enfant (un toit, des énergies, du matériel...) les délégués mettent en place des prises en charge dans les services de cantine, dans les centres de loisirs, dans les clubs sportifs, dans les colonies de vacances, etc…

Quelques *chiffres*

MJAGBF en cours

Fin 2018 : 146	Fin 2021 : 128
Fin 2019 : 128	Fin 2022 : 119
Fin 2020 : 128	Fin 2023 : 127

Fin 2024 : 146

Le nombre de dossiers en 2024 est en **augmentation** et retrouve le niveau de 2018 avec **39** nouvelles mesures pour **17** mesures terminées.

A l'échelle régionale, les **rencontres trimestrielles** réunissent les structures départementales habilitées pour la mise en œuvre de MJAGBF se sont poursuivies en 2024. Au-delà de la promotion de la MJAGBF et de la mutualisation d'outils, des travaux ont conduit à la **mise en place d'une session de formation CNC DPF** en Région.

Mesure *d'accompagnement judiciaire* MAJ

Article 495 du Code civil : « Lorsque les mesures mises en œuvre en application des articles L. 271-1 à L. 271-5 du code de l'action sociale et des familles au profit d'une personne majeure n'ont pas permis une gestion satisfaisante par celle-ci de ses prestations sociales et que sa santé ou sa sécurité en est compromise, le juge des tutelles peut ordonner une mesure d'accompagnement judiciaire destinée à rétablir l'autonomie de l'intéressé dans la gestion de ses ressources. »

Les mesures d'accompagnement judiciaire sont **destinées à aider des personnes majeures dont les facultés ne sont pas altérées, mais qui sont en grande difficulté sociale** et perçoivent des prestations sociales.
La MAJ est une **mesure judiciaire, ordonnée par le Juge des tutelles**, par laquelle un mandataire judiciaire à la protection des majeurs perçoit et gère tout ou partie des prestations sociales d'une personne majeure, en vue de rétablir son autonomie dans la gestion de ses ressources.

Personnes concernées

Les majeurs :

- ✓ **ayant fait l'objet d'une mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP**) sans que celle-ci ait pu rétablir l'autonomie du majeur dans la gestion de ses ressources, et dont la santé et la sécurité sont de ce fait menacées,
- ✓ qui par ailleurs **ne font pas l'objet d'une mesure de curatelle ou tutelle**,
- ✓ et pour qui **toute action moins contraignante s'avère insuffisante.**

- **Durée**

Le juge fixe la durée de la mesure qui **ne peut excéder 2 ans**.
Elle **peut être renouvelée pour 2 ans** par décision spécialement motivée du juge, à la demande de la personne protégée, du mandataire judiciaire à la protection des majeurs ou du procureur de la République. La durée totale ne peut excéder 4 ans.

La **contrainte de la mesure judiciaire est un levier indispensable** pour ces personnes, pour qui l'encadrement a besoin d'être rigoureux. Elle peut se révéler aussi être une première étape vers une mesure de protection encore plus contraignante de type curatelle renforcée.

Quelques *chiffres*

Peu de mesures dans notre département :

Nombre de MAJ

Fin 2017 : 9
Fin 2018 : 11
Fin 2019 : 12
Fin 2020 : 10
Fin 2021 : 9
Fin 2022 : 8
Fin 2023 : 9

Fin 2024 : 10

Mandat	Tribunal Judiciaire REIMS	Tribunal pour Enfants CHALONS	Tribunal pour Enfants REIMS	Total
MAJ	10	0	0	10
MJAGBF	0	69	77	146
TOTAL	10	69	77	156

FAITS *MARQUANTS*

- Arrivée en février 2024 d'une nouvelle cheffe de service DPF/SAS
- Mise en place en novembre 2024 d'une référente technique (déléguée aux prestations familiales détachée à 0.1 ETP pour assurer un appui technique au service)

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Le service d'accompagnement social exerce **des actions d'accompagnement individuelles et/ou collectives sur l'ensemble du territoire marnais**. Il exerce ses missions par convention en qualité de prestataire pour les partenaires :

- **DEPARTEMENT DE LA MARNE** – **Direction de la Solidarité Départementale (DSD)** pour
  - ✓ les **Mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP)** au titre d'une délégation pluriannuelle de mise en œuvre exclusive avec l'UDAF de la Marne
  - ✓ les **Accompagnements sociaux liés au logement (ASLL)** au titre d'une convention de délégation

- **ETAT**
  - **Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP)** pour
    - ✓ les **Accompagnements Vers et Dans le Logement (AVDL)** au titre d'une délégation annuelle de mise en œuvre exclusive avec l'UDAF de la Marne
    - ✓ **Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) Hors les murs**
    - ✓ **Intermédiation locative (IML)** notamment à destination des familles déplacées d'Ukraine
    - ✓ l'Udaf de la Marne est titulaire de deux labels de **Point Conseil Budget (PCB)**

  - **Ministère des Finances**
    - ✓ **Aide Educative et Budgétaire (AEB**) à destination de leurs salariés

  - **Ministère de l'Education nationale**
    - ✓ **Aide Educative et Budgétaire (AEB)** à destination de leurs salariés

- **ACTION LOGEMENT**
  - ✓ **Aide Educative et Budgétaire (AEB)** à destination de leurs salariés

- **BAILLEURS SOCIAUX**
  - **REIMS HABITAT** pour les
    - ✓ **Maitrises d'œuvre urbaine et sociale (MOUS)** pour des accompagnements au relogement dans le cadre de rénovations urbaines ; elles servent à trouver des solutions de logement dans le parc existant ou à produire des solutions adaptées à la situation de ménages identifiés ; dans ce cas le volet social est prépondérant : il s'agit de bien comprendre les besoins des ménages ainsi que leurs capacités financières afin de faire émerger des projets viables de logement adapté.
    - ✓ Prestations dans le cadre projet partenarial **ECO GESTES EN FAMILLES**
      - Accueils de salariés de REIMS HABITAT au sein de l'Eco Appart rue Hortense SINZOT
      - Accompagnement des locataires aux nouveaux usages des équipements des logements après rénovation

  - **FOYER REMOIS**
    - ✓ **Maitrises d'œuvre urbaine et sociale (MOUS)** accompagnement social
    - ✓ Prestations dans le cadre projet partenarial **ECO GESTES EN FAMILLES**

Mesure d'accompagnement social personnalisé M.A.S.P.

Article L271-1 CASF
Toute personne majeure qui perçoit des prestations sociales et dont la santé ou la sécurité est menacée par les difficultés qu'elle éprouve à gérer ses ressources peut bénéficier d'une mesure d'accompagnement social personnalisé qui comporte **une aide à la gestion de ses prestations sociales et un accompagnement social individualisé.**

La MASP est une ***mesure individualisée d'accompagnement social global*** qui offre une aide à la gestion des prestations sociales pour des personnes seules mais aussi des familles en difficulté d'autonomie sociale dont la santé ou la sécurité est menacée.

La personne bénéficiaire de la mesure passe un contrat, conclu avec le Conseil Départemental. **D'une durée allant de six mois à deux ans, éventuellement quatre ans maximum**, ce contrat repose sur des engagements réciproques entre le bénéficiaire de la mesure et le service d'accompagnement. Il a pour objet d'aider le bénéficiaire à recouvrer une autonomie financière.

Cette mesure d'accompagnement est ***coordonnée avec d'autres actions sociales exercées par les partenaires.***

L'intéressé autorise donc le Département à percevoir et gérer pour son compte tout ou partie de ses prestations sociales et familiales en les affectant en priorité au paiement du loyer et des charges locatives. Une contribution établie dans les conditions prévues par le règlement départemental d'aide sociale dans la limite d'un plafond fixé par voie réglementaire peut être demandée au bénéficiaire de la MASP.

Les accompagnateurs exercent la mesure *principalement à domicile*. Selon les besoins et les objectifs co-construits avec le bénéficiaire, l'accompagnement revêt différentes modalités. Il s'intéresse au budget et permet aux personnes d'être accompagnées auprès des divers organismes sociaux, financiers, administratifs. Les accompagnateurs rendent compte régulièrement de leur travail à la commission MASP présidée par le Conseil Départemental.

Quelques chiffres

Nombre de MASP

Décembre 2017 : 90 mesures
Décembre 2018 : 81 mesures
Décembre 2019 : 72 mesures
Décembre 2020 : 69 mesures
Décembre 2021 : 76 mesures
Décembre 2022 : 79 mesures
Décembre 2023 : 76 mesures

Décembre 2024 : 72 mesures exercées dont 16 nouveaux dossiers

Accompagnement social *lié au logement* A.S.L.L.

Les mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (A.S.L.L.) sont expressément prévues dans la **circulaire N° 90-89 du 7/12/1990,** intervenant en application de la Loi du 30/05/90 (dite Loi Besson) et visant à la mise en œuvre du droit au logement.

L'Accompagnement Social Lié au Logement, s'inclut dans ***une approche spécifique de la problématique « logement de la personne »*** sur la base d'entretiens individuels, prioritairement au domicile des bénéficiaires. Il permet au professionnel d'intervenir sur le cadre de vie et accompagner la personne dans ses démarches en favorisant son intégration dans son environnement.

Le service intervient sur les prescriptions

- du **Départemen**t, dans le cadre d'un financement au titre du ***Fonds de Solidarité Logement (FSL),***
- **d'Action Logement** dans le cadre de la déclinaison locale de la *convention de partenariat conclue avec l'UNAF* en faveur de l'accompagnement social des salariés en difficulté.

Quelques *chiffres*

Nombre d'ASLL

L'année 2024 montre une **hausse continue du nombre de prescriptions** (130 prescriptions du Département et 21 prescriptions d'Action Logement).

En 2018, 106 mesures
En 2019, 97 mesures
En 2020, 75 mesures
En 2021, 106 mesures
En 2022, 105 mesures
En 2023, 122 mesures

Fin 2024 : 151 dossiers

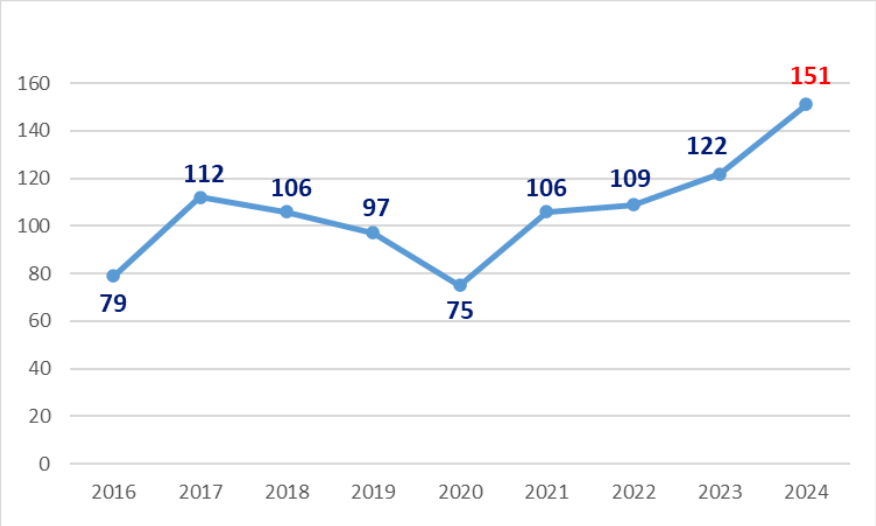

Accompagnement vers et dans *le logement*

AVDL

Un **Fonds national d'accompagnement vers et dans le logement** (FNAVDL) a été créé par la **loi de juillet 2011**, pour financer des actions d'accompagnement personnalisé des personnes reconnues prioritaires par les commissions de médiation dans le cadre du Droit Au Logement Opposable (DALO).
Le FNAVDL est un fonds public, **alimenté par l'État, les bailleurs sociaux et Action Logement**.

L'Accompagnement vers et dans le logement (AVDL) est ainsi un dispositif de **6 mois** permettant de *soutenir les ménages ayant des difficultés à accéder à un logement ou à s'y maintenir*. Il vise notamment dans le cadre de l'accompagnement lors du relogement : le soutien à l'installation et à l'appropriation du nouveau logement, le suivi des démarches administratives (assurance, ouverture des compteurs, droits APL, etc.).

L'UDAF de la Marne est le **seul opérateur du département** à exercer les mesures d'AVDL au titre d'une *convention annuelle avec la DDETSPP* courant de juillet 2022 au 30 juin 2023.

L'année 2022 a vu la mise en place de la **nouvelle modalité d'accompagnement renforcé** établie par l'Udaf en fin d'année 2021.pour répondre aux *enjeux de sécurisation du parcours résidentiel des ménages*. Elle vise à **garder le contact avec la famille pendant un an après la fin de l'AVDL**, à raison d'un appel téléphonique mensuel et une visite à domicile trimestrielle pour faire le point sur sa situation et **s'assurer que les objectifs poursuivis précédemment restes pérennes**

Quelques *chiffres*

En 2018 : 31 mesures exercées en file active
En 2019 : 20 accompagnements en file active, mais concentrés sur le premier semestre
En 2020 : nous avons été missionnés pour exercer 13 mesures
En 2021 : 39 mesures ont été exercées
En 2022 : 30 mesures ont été exercées
En 2023 : 24 dossiers AVDL et 12 dossiers AVDL élargi

En 2024 : 28 dossiers AVDL et 23 dossiers AVDL élargi

L'UDAF a répondu à l'appel à projet régional AVDL et a été retenue pour le portage des projets AVDL/AVDL élargi et bail glissant.

Point Conseil Budget PCB

Les points conseil budget sont issus d'une e**xpérimentation qui a débuté en 2019,** aujourd'hui en phase de généralisation. 500 PCB sont aujourd'hui labellisés en France, objectif défini dans le cadre de la **Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.**

Le *label*, défini au sein du *cahier des charges national*, est obtenu pour 3 ans et permet de déployer un service d'accompagnement budgétaire homogène sur l'ensemble du territoire concerné, renforcer le maillage territorial, de développer des partenariats avec les institutions locales.

Pour l'année 2024, l'UDAF est **labellisée** « Point conseil budget » (PCB) par la DREETSPP pour les territoires de :

- **Châlons en Champagne**
- **Vitry le François et le Pays vitryat**

Au total **0,5 ETP est dédié à cette mission** avec un profil de Conseillère en Economie Sociale et Familiale (CESF).

Les **actions de formation** permettent aux professionnels de compléter leurs connaissances et à l'UDAF d'étendre son réseau en matière d'Education financière et de prévention des situations de surendettement.
L'animatrice participe ainsi aux sessions Flash EDUCFI à destination des travailleurs sociaux et accompagnants des publics fragiles.

Les Points Conseil Budget sont des lieux ouverts à tous notamment dans le cadre de permanences ; ils proposent des **conseils gratuits et personnalisés** concernant la gestion budgétaire. A noter à cet égard que les personnes accompagnées sont surtout salariées et qu'elles ne se dirigent pas vers les services sociaux en première intention.

Permanences PCB en 2024

Lieu de permanence	Horaires	
Maison de quartier Le Verbeau	De janvier à juillet, 9-12h les vendredis	D'aout à décembre, 14h-17h les lundis 14h-17h les mercredis
Sous-Préfecture de Vitry le François	De janvier à décembre, 10h-15h les mardis	

Un **numéro de téléphone unique** et une **adresse mail dédiée** sont mis à disposition du public.

Il s'agit également de **prévenir le surendettement** en apportant des solutions aux personnes en difficulté financière pour améliorer durablement leur situation budgétaire.
Les personnes sont ainsi généralement orientées par le CIDFF, Le MARS ou encore par la Banque de France à la suite du dépôt d'un dossier de surendettement.
Tous les publics y seront reçus, *y compris les personnes en situation d'activité* professionnelle qui ne sont pas suivies par les services sociaux.

En 2024, **37** suivis ont été réalisé **à Châlons-en-Champagne** et **27 à Vitry-Le-François**.

Pour compléter cette activité, la mise en place de **sessions collectives d'information** et d'accompagnement, permettant l'échange des problématiques, offre un complément à ce dispositif.

- ✓ **Unis-Cité Atelier Budget** Public Jeunes 16-30 ans

Aide éducative *Budgétaire* AEB

Deux conventions nous lient avec les Ministères
- ✓ de l'Education Nationale
- ✓ et des Finances

afin de positionner une *Conseillère en Economie Sociale et Familiale (CESF) sur une durée de 6 mois* renouvelable, pour exercer une **Aide Educative et Budgétaire au profit de leur personnel**. Une collaboration étroite avec l'assistante sociale du ministère concerné permet d'assurer le suivi de l'accompagnement.

Le nombre d'accompagnements reste variable en fonction des années.
Pour l'année 2024 :
- Suivis orientés : 7 dont deux anciens dossiers dont le suivi s'est poursuivi en 2024
- Suivis mis en place : 4
- Suivis abandonnés : 3

Nature de l'accompagnement :
- Diagnostics budgétaires : 7
- Construction du budget mensuel : 7
- Constitution dossier surendettement : 1
- Suivi instruction des dossiers : 1

AUCUNE ACTION COLLECTIVE en 2024

Eco gestes *En famille*

L'UDAF animait **« l'Eco Appart » de REIMS HABITAT depuis 2012.**
En 2018 de nouvelles modalités de financement ont été mises en place avec les partenaires historiques :
- En mode *prestations* de services pour les bailleurs REIMS HABITAT, FOYER REMOIS et PLURIAL NOVILA,
- En mode *subvention* pour le Département et la CAF.

Le cahier des charges **des ECO GESTES en FAMILLE** a ainsi été proposé pour répondre aux différentes demandes de partenaires permettant :
- **l'animation** d'ateliers thématiques autour du développement durable et plus particulièrement autour des questions de lutte contre la précarité énergétique (: réduire et trier ses déchets, faire des économies d'énergie, réduire sa consommation d'eau, «éco-consommer»….)
- **un accompagnement des locataires** aux nouveaux usages des équipements de leurs foyers après rénovation de leur immeuble bâti par leur bailleur

L'ECO APPART reste un *outil pédagogique* support de la démarche des Eco gestes en famille, les deux animateurs se déplaçant également au plus près des usagers sur tout le territoire départemental.

En 2024, 648 personnes ont été sensibilisées aux Eco gestes.

	2024	2023	2022	2021
Personnes accompagnées	648	474	1264	625

Maîtrises d'œuvre urbaines et sociales MOUS

En lien avec les **plans de rénovation urbaine** sur le territoire rémois, le service exerce les missions d'assistance au relogement des locataires du **bailleur REIMS HABITAT** concernés par la démolition de leur immeuble.

Les principales missions :

- Recherches de logement avec l'équipe de Reims Habitat
- Levée des points de blocage au déménagement par un accompagnement social adapté
- Facilitation de l'installation du ménage dans son nouvel environnement

Les 3 étapes des MOUS :

- Réalisation d'un entretien social de préparation au relogement de chaque ménage et constitution du dossier administratif.
- Visite du nouveau logement en vue de l'acceptation par la famille
- Signature du bail

Les mesures MOUS entamées en 2023 ont finalement été poursuivi en 2024 sur le secteur VERRIER

Centre d'hébergement et de réinsertion sociale Hors les murs CHRS

Le CHRS a été créé en 1981. Initialement il était destiné à l'accueil de femmes victimes de violences conjugales avec ou sans enfants. A partir de 2011, nous avons commencé à accueillir des déboutés demandeurs d'asile. En 2013 en concertation avec la DDCSPP le service expérimente la création d'un accompagnement dans le logement « Hors les Murs » qui va remplacer progressivement le CHRS avec hébergement.

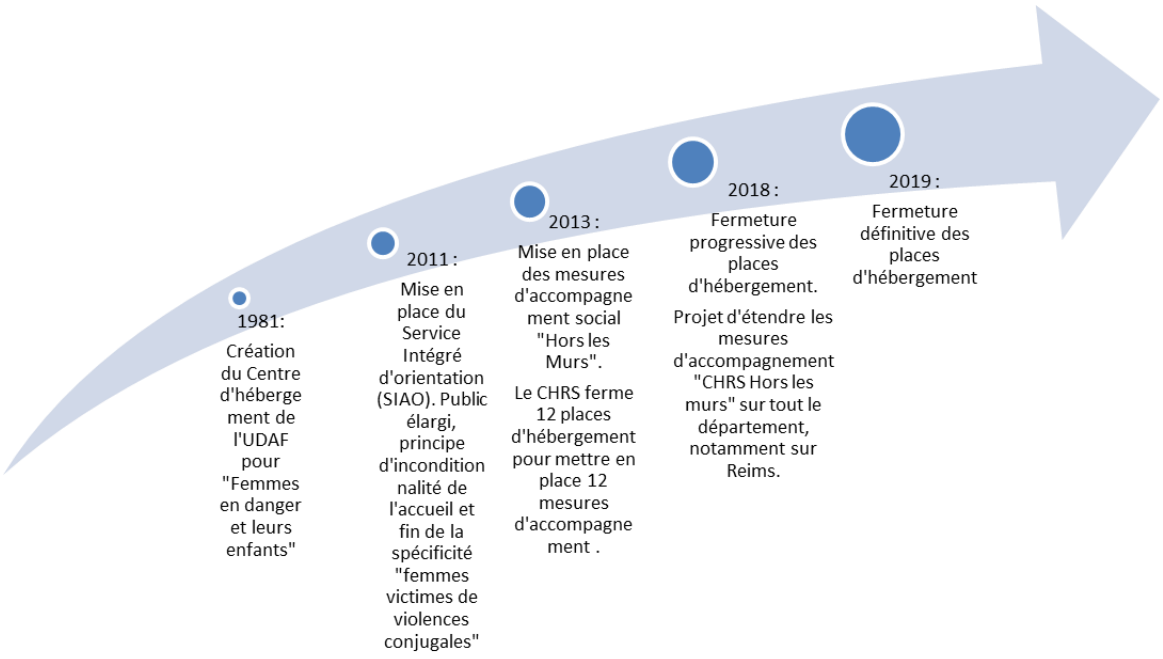

Afin d'être en corrélation avec la politique « du logement d'abord » la DDCSPP a décidé d'arrêter le dispositif « dans les murs » et d'augmenter le nombre de mesure « hors les murs ».
A partir du mois d'août 2018, les familles qui quittaient le CHRS n'étaient pas remplacées et les 3 appartements ont été restitué au bailleur social.

- ✓ **DISPOSITIF « HORS LES MURS » :** accompagnement de ménages en voie d'expulsion locative pour impayés de loyer, problèmes d'hygiène ou de voisinage. Depuis le 1er juillet 2019, nous sommes agréés pour 24 mesures sur le territoire de la Marne. Nous intervenons sur Reims, Châlons-en-Champagne, Vitry le François, Epernay, Ste Ménéhould, et Suippes.
- ✓ Le CHRS est soumis à la loi 2002-2. Les mesures « hors les murs » nous sont orientées par le SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) de la Marne suite aux propositions faites lors des commissions CCAPEX (Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives), des CPEL (Commission de Prévention des Expulsions Locatives), les commissions DALO (Droit au Logement Opposable) et aussi les orientations directes du SIAO émanant des travailleurs sociaux du département ou des CCAS.

L'équipe est composée de deux accompagnateurs sociaux.

Depuis le 1er janvier 2022, le service dépend du pôle accompagnement des familles.

Quelques *chiffres*

- **Concernant les ménages accompagnés « Hors les murs »**

En 2024 nous avons suivi **29 ménages** soit **61 personnes**.

- **Orientation des mesures**

10 nouvelles mesures nous ont été orientées en 2024. Le nombre de nouvelles orientations diminue pour la 2ème année consécutive (21 nouvelles orientations en 2023, 33 en 2022).

Comme pour les années précédentes, elles proviennent **majoritairement** des *commissions de médiation DALO* (5 orientations).

2 sont des demandes à l'initiative des travailleurs sociaux (CSD de Reims Croix-Rouge et Vitry-Le-François) et 2 proviennent d'échanges lors de CPEL (Châlons-en-Champagne). Enfin, le SIAO peut aussi effectuer des réorientations vers le CHRS Hors Les Murs (1 orientation en 2024).

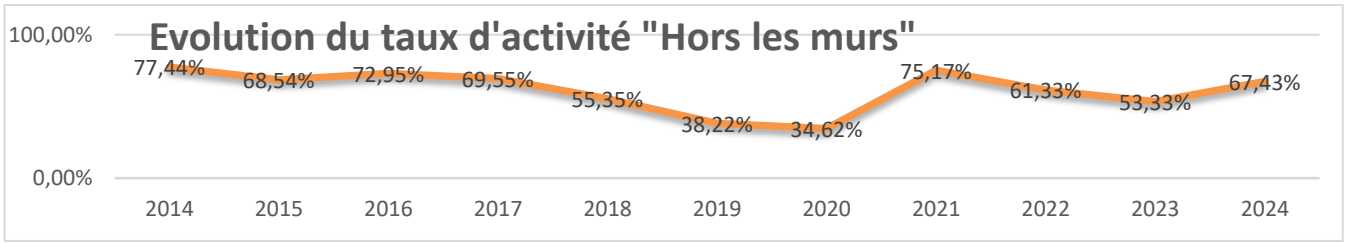

Après une nouvelle baisse depuis 2022, le taux d'occupation a augmenté en 2024, avec 14 points de plus cette année.

- **Profil du public accompagné**

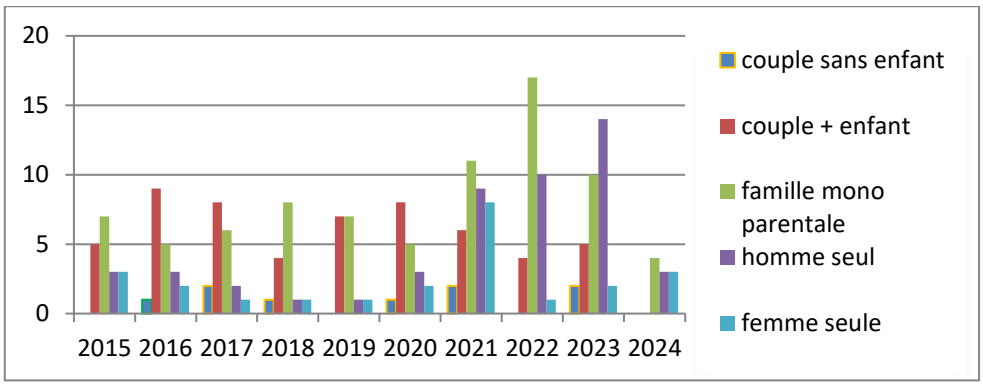

En **2024**, nous n'avons accompagné **aucun couple avec enfants**. Comme en 2021 et 2022, les familles monoparentales représentent la majorité des situations familiales. Pour 2 des ménages avec enfants accompagnés, ces derniers étaient placés dans le cadre de la protection de l'enfance.

Les ménages accompagnés sont pour la **majorité bénéficiaires des minimas sociaux**. D'autres alternent les périodes d'activité avec les périodes de chômage. Ce sont généralement des personnes à revenus modestes. Une petite part de personnes accompagnées sont en arrêt maladie longue durée ou bénéficiaire de l'AAH. Certaines ont été accompagnées dans la constitution d'un dossier MDPH. Leurs difficultés financières sont dues à un manque de ressources et/ou à une mauvaise gestion.

Pour la plupart des ménages accompagnés, ils **ont déjà connu des procédures d'expulsion** (raison principale d'orientations dans le cadre du DALO) et se trouvent également en situation de surendettement. Les situations familiales majoritaires (personnes et familles monoparentales) reflètent des difficultés liées à des conflits intrafamiliaux (rupture de vie commune, isolement).
Certaines familles se trouvent en difficultés à la suite d'accidents de la vie (maladie et/ou perte d'emploi). Le cumul de nombreuses problématiques mène vers des suivi plus longs (plus de 6 mois) et nécessitant des rendez-vous réguliers avec un accompagnement physique des personnes pour leurs démarches. C'est ce besoin d'accompagnement plus important qui différencie l'accompagnement CHRS Hors Les Murs des autres mesures d'accompagnement lié au logement.

Comme pour les années précédentes, le nombre de mesures suivies à Reims reste majoritaire en 2024. Une légère augmentation des accompagnements sur le secteur de Vitry-Le-François (14% en 2023).

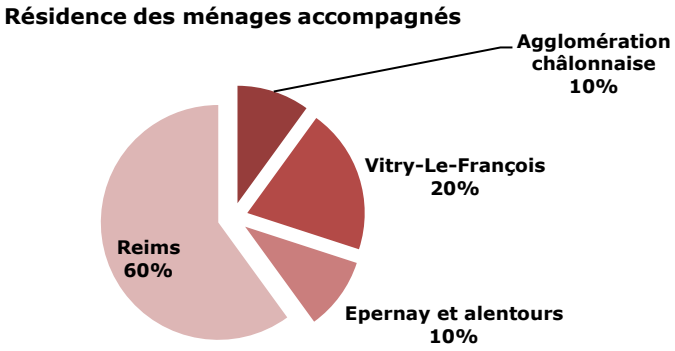

- ## Durée des mesures

Parmi les **14 mesures ayant pris** fin en 2024 :

- ✓ 6 ont duré 12 mois (renouvellement sollicité),
- ✓ 4 mesures ont duré moins de 6 mois (arrêt anticipé),

- ✓ Les 4 autres mesures ont duré entre 6 et 11 mois, avec un arrêt anticipé par manque d'adhésion ou par l'accès à une mesure de protection.

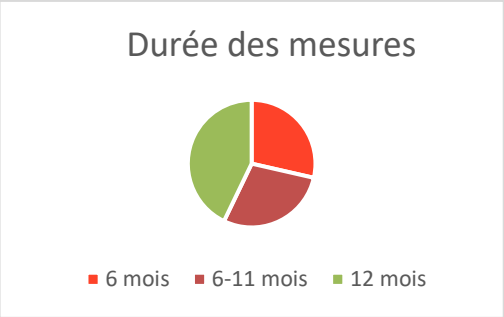

Pour les ménages qui ont bénéficié d'un accompagnement supérieur ou égal à 1 an, le relogement a souvent pris beaucoup de temps et un suivi était encore nécessaire. Parmi les arrêts anticipés par manque d'adhésion, certains s'expliquent par une trop longue attente du relogement, d'autres parce qu'ils ont obtenu un logement dans le privé (perdant ainsi leur priorité DALO).

• Relogement

Sur les 29 familles accompagnées en 2024, au début de l'accompagnement :

- ✓ 12 étaient hébergées chez un tiers
- ✓ 10 étaient locataires auprès d'un bailleur social
- ✓ 6 locataires auprès de bailleurs privés
- ✓ 1 vivait en caravane

Sur les 14 mesures ayant pris fin en 2024, **6 ont abouti à l'accès à un nouveau logement dans le parc social** (dans le cadre de la procédure DALO) : au début de l'accompagnement, 4 familles étaient hébergées, 2 étaient locataires dans le parc privé (logement inadapté, expulsion locative).
C'est à ce moment clé, que l'accompagnement CHRS Hors Les Murs prend toute son importance, en ayant anticipé ce relogement avec les personnes et en poursuivant le travail à l'arrivée dans le nouveau logement : **le but étant de sécuriser le parcours locatif sur le long terme et d'éviter une nouvelle procédure d'expulsion pour certaines familles.**

Questionnaires de satisfaction

A chaque fin de mesure, un questionnaire de satisfaction est soumis au ménage. Le nombre de questionnaires recueillis pour l'année 2024, ne permet pas une exploitation et une analyse optimale des données (sur les 14 mesures ayant pris fin, nous n'avons récupéré que 5 questionnaires). Ces questionnaires reflètent cependant une satisfaction des familles dans l'accompagnement, avec des commentaires positifs faisant ressortir un sentiment d'écoute de la part des accompagnatrices. Les points négatifs ressortis concernent le délai d'attribution d'un logement. Un travail sur la mesure de la satisfaction du public doit être mené pour améliorer son implication dans la qualité de l'accompagnement proposé.

FAITS MARQUANTS

- Arrivée d'une nouvelle cheffe de service DPF/SAS en février 2024.
- Rénovation des locaux situés au 3 Allée Maurice Lemaitre à Reims

ACCES PERSONNALISE A LA SANTE APS

Depuis 2008, le service se mobilise dans un *seul but* :

ASSURER UN ACCÈS À LA SANTÉ POUR TOUS !

- Accompagner moralement et physiquement les personnes marnaises en situation de précarité et/ou de vulnérabilité dans leurs démarches de santé.
- Assurer le suivi selon des parcours de santé prédéfinis en fonction de la situation et des besoins de la personne établis lors du diagnostic.
- Réaliser des actions collectives d'information sur des thèmes relatifs à la santé (hygiène, alimentation, compétences psychosociales…) et la conduite de ces personnes vers des dispositifs généraux (dépistages, bilan de santé).

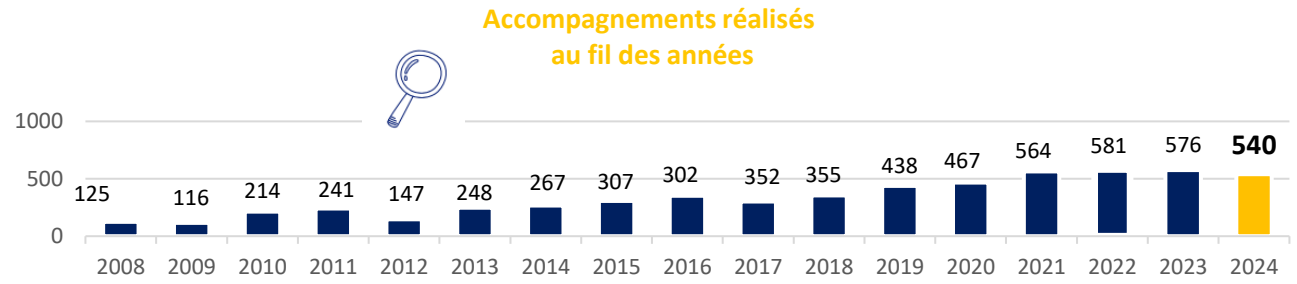

Notre objectif étant de *contribuer à un retour à l'autonomie* dans les démarches de santé.

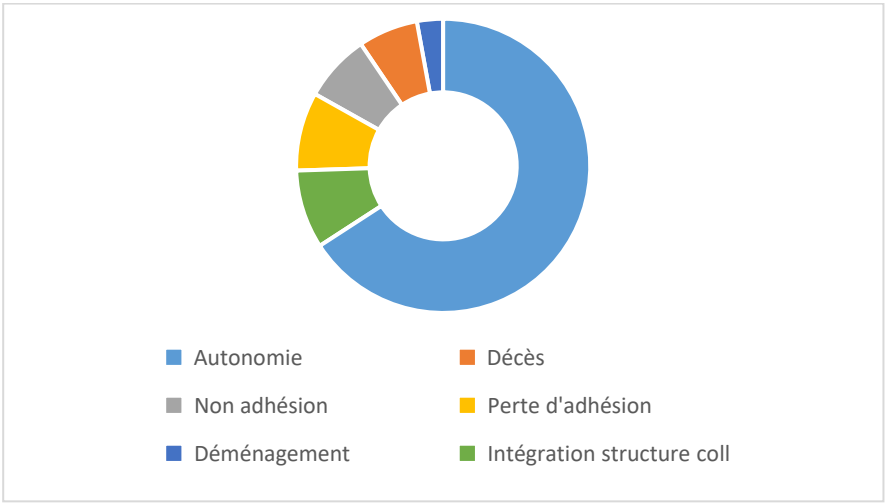

L'Equipe

L'équipe APS **communique** tout au long de l'année *auprès des partenaires* (ADOMA, CSD, CLIC, CCAS-CIAS, CMP, DAC, EPSMM, MJPM…).

✓ Fiches Action dans les Contrats Locaux de Santé de Vitry le François, Châlons en Champagne et Sainte-Menehould.

6,5 ETP *Chargées d'Accès à la Santé* **0.25 ETP** ***Cheffe de service***

SCHEMA D'UN *ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL*

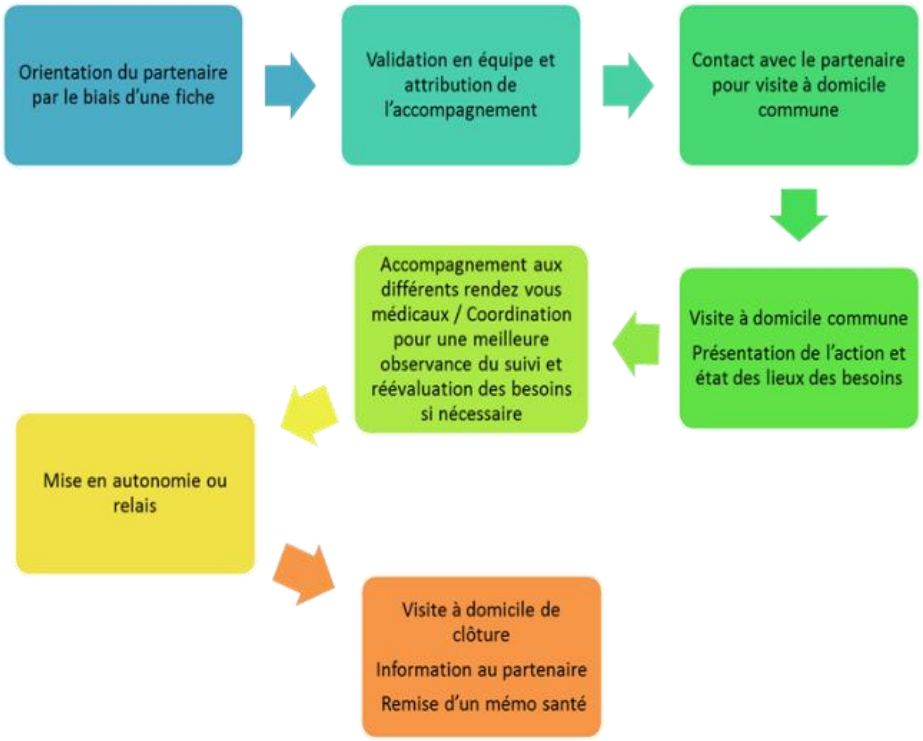

CATEGORIE DE *PUBLIC*

Dans le cadre de nos accompagnements, nous rencontrons **diverses problématiques** selon les territoires et les usagers : *les angoisses*/phobies, la *mobilité*, le *projet de vie*, *difficulté financière*, la barrière de la *langue*, le *refus des soins*, le *surmenage*, les *handicaps*/maladies.

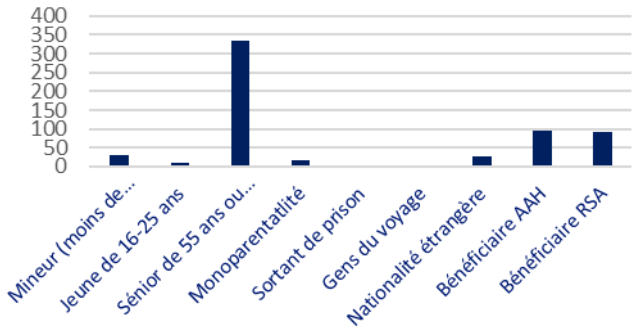

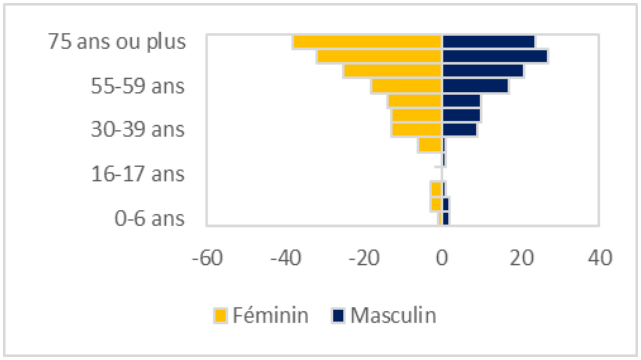

TYPOLOGIE DE *L'ACCOMPAGNEMENT*

Nous proposons **3 parcours individuels** pouvant aller d'une simple consultation médicale à une prise en charge renforcée.

Chaque ETP parcourt **environ 35 000 Km/an**.

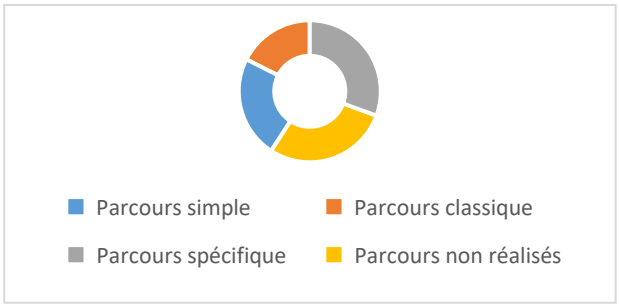

Quelques *données*

- ✓ 6,3% de participation à la *vaccination*,
- ✓ 42,4 % au dépistage du *cancer du sein*
- ✓ 21,8 % du *cancer colorectal*,
- ✓ 36,2 % du *col de l'utérus*,
- ✓ 6,9 % au *bilan de santé*.

EVENEMENTS *MARQUANTS*

Innovation, Atelier « Gestion du stress » à destination des usagers accompagnés, en partenariat avec une *Sophrologue*.

Animations **Mars Bleu** sur le site de Châlons-En-Champagne et de Reims en partenariat avec la *Ligue contre le Cancer* et au Forum Santé de Sainte-Menehould.

Prestation de service au CDER, Expertise Comptable Conseil.

Challenge **Mars Bleu**, défi connecté *Kiplin* intra-UDAF → participation de 9 équipes !

Innovation, animation **Juin Vert,** sur le site de l'Udaf de Châlons-En-Champagne, en partenariat avec *une sage-femme du CRCDC*.

Action collective **Alimentation,** à destination des usagers accompagnés.

Animations **Octobre Rose** « *Auto-palpation* » sur le site de l'Udaf Châlons-En-Champagne et de Reims. En partenariat avec la *Ligue contre le Cancer*, les Résidences « *Les Rouges Gorges* » et « *Nouveau Toi't* ».

Animation sur la **Journée du Diabète** sur le site de Châlons-en-Champagne et de Reims. En partenariat avec *l'AFD 51*.

Communication d'actions **en prévention** : mois sans tabac, juin sans joint, les bacchantes, manger-bouger…

242 usagers/salariés sensibilisés !

Formations de l'équipe sur :

- ✓ « *Gestion de la violence et l'agressivité des usagers* », Cabinet Mieusement.
- ✓ « *Déterminants des conduites addictives chez les jeunes* », Promotion Santé Grand Est.
- ✓ *Dépistage national du cancer du col de l'utérus*, CRCDC.
- ✓ *Premiers Secours en Santé Mentale*, Association l'Amitié.
- ✓ « *Cannabinoïdes de synthèse* », Réseau ADDICA.
- ✓ « *Accompagner les addictions* », URCA.
- ✓ « *Comité Ethique* », Cabinet Socrate
- ✓ *SST, Manipuler les extincteurs…*

Poursuivre, développer, pérenniser et professionnaliser l'activité du service resteront nos priorités

Le service est soutenu par *l'ARS* Grand Est, le *Département* de la Marne, la *MSA* Marne Ardennes Meuse, la *CPAM* de la Marne et la Ville de *Vitry-le-François*.

MEDIATION FAMILIALE

*« Lorsque la communication est difficile ou rompue dans une famille, la médiation familiale est un **cadre spécifique** qui offre un espace de dialogue pour aider à dépasser le conflit. »*

Premier service de Médiation familiale **du réseau des Udaf créé en 1991**

L'UDAF de la Marne est membre du Comité Départemental de la Médiation Familiale et des Espaces de Rencontre.

CHAMP D'INTERVENTION

La médiation familiale a été institutionnalisée par **la loi sur l'autorité parentale du 4 mars 2002**, la loi sur le **divorce du 26 mai 2004**, et par la création en **2005 d'un diplôme d'Etat.**

Elle permet d'aborder les **problèmes** liés à un conflit familial, de **rétablir** un dialogue constructif, de prendre en compte les besoins de chacun notamment ceux des enfants et des personnes vulnérables dans la recherche de solutions très concrètes.

Dans **tout type de conflit familial** :

- Toutes les formes **d'union** : mariage, concubinage, PACS…
- La diversité des **liens intergénérationnels** entre parents et enfants au sujet des petits-enfants, entre parents et adolescents ou jeunes adultes, entre les aidants et les aidés, entre frères et sœurs…
- Les situations de **ruptures** et leurs conséquences : décès, séparation, incommunicabilité, éloignement, questions patrimoniales…

médiation pour Aidants & Aidés

Développement de la Médiation familiale pour Aidants et Aidés en direction des familles en conflits ou en difficulté autour d'un proche : handicapé et/ou en perte d'autonomie

L'UDAF de la Marne, **avec l'UNAF et 20 autres UDAF**, s'est engagée dans cette expérimentation de 2 ans ½ avec le **soutien de la CNSA, de la CNAF et de la MSA.**

Les conflits peuvent concerner des tensions entre personne aidée et personne aidante, entre aidants, entre fratries, entre aidants et soignants, entre famille et institution… pour l'organisation du maintien à domicile d'un proche en difficulté pour gérer son quotidien, pour l'entrée en établissement d'un parent, pour la répartition de l'obligation alimentaire, pour la succession, pour la cohabitation avec un proche en situation de handicap, pour la prise de décision d'une mesure de protection juridique…

L'expérimentation **initiée en 2020**, s'est bien développée en 2021 avec un gros investissement en termes de promotion et la réalisation de 11 processus dans ce champ. Ce qui était important pour une première année au regard des résultats des autres UDAF. **L'année 2022 a été également une année riche en promotion, de rencontres avec de nouveaux partenaires et en termes de processus de médiation enclenchés**. En outre, 13 processus de médiation ont été clos en fin d'année.

La CNAF s'est engagée à ce que les CAF des départements continuent de financer un mi-temps de médiateur familial dédié à la médiation aidants aidés**. L'activité se poursuit donc en 2023** en bénéficiant dès le 1er janvier des financements de la CAF et de la CNSA, dans le cadre de la seconde phase de déploiement de l'expérimentation sur 3 ans **jusqu'en décembre 2025**.

L'année **2024** fut également une année constructive et positive. Des rencontres enrichissantes, de multiples projets avec les partenaires et un objectif chiffré atteint. : **21 processus de médiation ont été clos en fin d'année.**

L'EQUIPE

L'équipe est constituée d'une Cheffe de service à 0.33 ETP et de **3,85 ETP** dont :

- ✓ Une Référente Technique qui est basée au siège social de l'UDAF à Châlons-en-Champagne.
- ✓ Une Prestataire de service dédiée à la Médiation Familiale, aux Groupes de Paroles d'Enfants de Parents Séparés, aux Groupes de Paroles d'Aidants...

Tous les Médiateurs Familiaux sont bénéficiaires d'une **analyse des pratiques** et d'une **supervision individuelle**.

LES LIEUX

La configuration du service permet de proposer le recours à la médiation familiale dans la **plupart des secteurs géographiques du département** grâce à des *partenariats privilégiés*, avec la possibilité de nous rendre dans les communes des personnes en difficulté de moyen de locomotion :

- **CHALONS-EN-CHAMPAGNE** et **REIMS** dans les locaux de l'UDAF,
- **VITRY-LE-FRANÇOIS** dans les locaux du CSC du Mont Berjon et de l'Espace Lucien Herr,
- **PARGNY SUR SAULX** dans les locaux de France Services,
- **EPERNAY** dans les locaux de la Maison pour Tous du Bernon, de la Maison des Arts et de la Vie Associative ainsi que de la Maison des Parents et de l'Enfant,
- **SEZANNE** dans les locaux du CIAS ou dans des locaux mis à disposition par la municipalité,
- **SAINTE-MENEHOULD** dans les locaux de la Circonscription de la Solidarité Départementale de la Marne,
- **SUIPPES** dans les locaux de la communauté de commune,
- **FISMES** dans les locaux de la Circonscription de la Solidarité Départementale de la Marne,
- **DORMANS** dans les locaux de Familles Rurales,
- **Médiations à domicile** pour les personnes dans l'impossibilité de se déplacer, notamment dans le cadre du projet « Médiation Aidants/Aidés.

Les horaires de rendez-vous sont prévus de **9h jusque 19h** ainsi que le **samedi exceptionnellement, toujours sur rendez-vous.**

LA MEDIATION FAMILIALE EN 2024

Les Médiateurs de l'UDAF ont ouvert **382 dossiers**.

Au 31 décembre 2024 :

- 203 processus de médiation familiale **ont été clos**
  - ✓ 236 médiations judiciaires
  - ✓ 167 médiations conventionnelles
  - ✓ dont **363** bénéficiaires de ces séances de médiation
- **101** accords écrits**, 74** accords oraux
- **425** séances de médiation familiale ont été réalisées dans le cadre des processus terminés
- **50** processus de médiation familiale se poursuivent sur l'année 2025
- **28** médiations familiales ont été interrompues

Les normes nationales considèrent qu'un **temps plein équivaut à 50 processus** de médiation clos par an. Etant donné que nos déplacements pour porter ce service dans tous les secteurs du département nous déchargent d'un mi-temps, que l'expérimentation de la Médiation Aidants-Aidés nous décharge de 10 processus, **nous avons atteint cette année encore nos objectifs chiffrés.**
En termes de chiffres, chaque fois que deux personnes informées sur le déroulement d'une médiation familiale, se réunissent pour tenter l'aventure, un processus de médiation se met en place (3 à 5 rencontres en moyenne).

COMMUNICATION

- ✓ 93 **réunions d'information individuelles et/ou collectives de promotion de la médiation familiale.**
- ✓ 574 **bénéficiaires dont** 322 **professionnels et** 222 **personnes.**

Quelques exemples...

- ✓ Article dans le Journal L'UNION de Sézanne.
- ✓ Emission radio France Bleu « *A votre service* ».
- ✓ Table ronde « Evolution du logement dans le cycle de la vie », Forum Social de Tinqueux.
- ✓ Journée départementale du réseau Parentalité « *Parentalité et Handicap, regards croisés* ».

✓*Les Zatypiques* : information à la Médiation Aidants-Aidés autour du handicap invisible. Vitry le François

✓Mise en avant du métier avec les jeunes sur la plateforme *TWITCH*. Mission Locale, Châlons en Champagne.

✓Unis-cité, Châlons en Champagne : création d'une communication avec les *Jeunes Ambassadeurs* de la Santé Mentale.

✓*Questions de parents ?* Animation d'échanges sur des thématiques liées à la famille, Maison pour tous du Pays Vitryat.

LES ATELIERS DE PAROLES D'ENFANTS EN 2024

2 ateliers Parcours d'Enfants de Parents Séparés PEP'S ont été mis en place à **VITRY-LE-FRANCOIS et SEZANNE**, coanimés par un Médiateur Familial et Intervenante de l'Espace de Rencontre.

11 enfants ont pu y participer.

L'équipe a bénéficié d'une formation dispensée par l'IFACT « SAO, Les ateliers enfants dans le cadre de parents séparés ».

LA PERMANENCE AU SIEGE DE L'UDAF

Afin de répondre à un objectif de justice civile de proximité, une convention entre le Tribunal Judiciaire de Châlons en Champagne et l'UDAF de la Marne a été signée le 07 avril 2023 ayant pour objet de permettre aux Médiateurs Familiaux de tenir des permanences afin d'informer et d'encourager le règlement amiable des litiges et d'obtenir des accords parentaux choisis.

Ces permanences d'information gratuites se sont tenues au Tribunal Judiciaire. Si des parents souhaitaient avoir recours ensuite à un processus de médiation, l'UDAF les accueillait dans ses locaux.

9 permanences en 2024

Le service est soutenu par la CAF de la Marne, la MSA et le ministère de la Justice.

ESPACE DE RENCONTRE ARC EN CIEL AEC

« Lorsque la continuité de l'effectivité des liens de l'enfant avec le parent l'exige, le ***Juge aux Affaires Familiales peut organiser un droit de visite*** *dans un Espace de Rencontre désigné à cet effet. […] Il fixe la durée de la mesure, des rencontres et détermine la périodicité de celles-ci » Loi 2007-293 du 5 mars 2007 sur la protection de l'enfance- article 373-2, 373-2-9 du Code Civil.*

ARC - EN - CIEL
Espace Rencontre Enfants

L'Espace de Rencontre est un lieu désigné par **le Juge aux Affaires Familiales** ou par **le Juge des Enfants** par le biais d'une ordonnance judiciaire.

C'est un **lieu d'accès au droit, tiers, transitoire et autonome**, permettant, dans l'intérêt de l'enfant, l'exercice du droit de visite. Cet espace s'adresse à toutes situations où les relations enfant(s)-parents sont interrompues, difficiles ou trop conflictuelles. Il a pour but d'établir, de maintenir, de rétablir ou de faciliter les liens entre l'enfant et son parent ou toute personne titulaire d'un droit de visite.

Pour rappel, c'est un **devoir** pour le parent hébergeant d'emmener le/les enfants sur l'Espace de Rencontre et un **droit** pour le parent visiteur de rencontrer son/ses enfants.

TYPES D'INTERVENTION

- C'est un **lieu évolutif** dans lequel les rencontres voient leur durée augmenter (en général 2 heures), leurs modalités changer (sans et avec sortie, avec repas) jusqu'au passage de bras qui permet l'organisation d'un droit de visite classique.

- C'est **un lieu collectif** dans lequel plusieurs familles sont accueillies en même temps. L'aspect collectif vient parfois soutenir les rencontres, parents et enfants peuvent s'y appuyer et s'y rassurer.

L'EQUIPE

L'accueil et l'écoute sont assurés par **4 Intervenantes Sociales qualifiées** dont une Référente Technique, qui vont tendre à faire évoluer les relations pour que la famille puisse trouver une nouvelle autonomie dans l'intérêt de ou des enfants.

Embauche d'une secrétaire à 0.5 ETP et mise en place d'une astreinte cadres.

Formations

- ✓ « Premiers Secours en Santé Mentale », Association l'Amitié.
- ✓ Journée d'étude « Aliénation de l'enfant dans la séparation parentale », Réseau Virage.
- ✓ « SAO, Les ateliers enfants dans le cadre de parents séparés », IFACT.
- ✓ « Je dis de la Fédé : Penser la participation des enfants et des familles. Des questions d'ordre éthique et juridique dans le recueil et l'utilisation de la parole donnée », « Accompagnement d'un public présentant des troubles psy » FFER.
- ✓ « Auteurs de violences sexuelles, victimes de violences pendant l'enfance » CRIAVS-EPSMM.
- ✓ Journée d'étude « Impact des violences conjugales sur l'enfant », IRTS.
- ✓ Séances d'analyse de la pratique régulières.

- **Rencontres partenariales**

- ✓ Le Col'lette, Portes ouvertes de l'Espace de Rencontre Arc En Ciel.
- ✓ Rencontre Grand-Est inter-Espace de Rencontre à l'Association Marelle, Metz.
- ✓ Rencontre avec la CSD Rive Gauche.

- **Groupes de travail**
  - ✓ Club utilisateur Logiciel Winlinks@nté
  - ✓ Groupe de Travail National UNAF
  - ✓ Déménagement de l'Espace de Rencontre
  - ✓ Mise en place d'un temps dédié « Information Collective », 2*/mois

ACCUEIL DES FAMILLES

170 jours d'ouverture au public

Les familles sont accueillies dans des locaux dédiés et agrémentés d'un jardin avec des jeux extérieurs, **mis à disposition par la Ville de CHALONS EN CHAMPAGNE.**

Pour rappel

Arc en Ciel est **ouvert tous les mercredis de 9h à 18h30**, le **vendredi de 14h à 18h**, **le samedi de 9h à 19h** et **le dimanche en semaine paire de 17h à 19h**.

2024 EN CHIFFRES

Nombre de mesures traitées : **282**

- 160 mesures clôturées
- 89 mesures ouvertes
- 34 mesures en liste d'attente

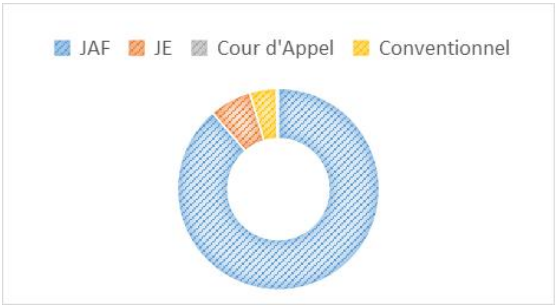

Nombre d'enfants accueillis : 195

Nombre de droits de visite exercés : 1 449

Nombre d'entretien parents/enfants : 514

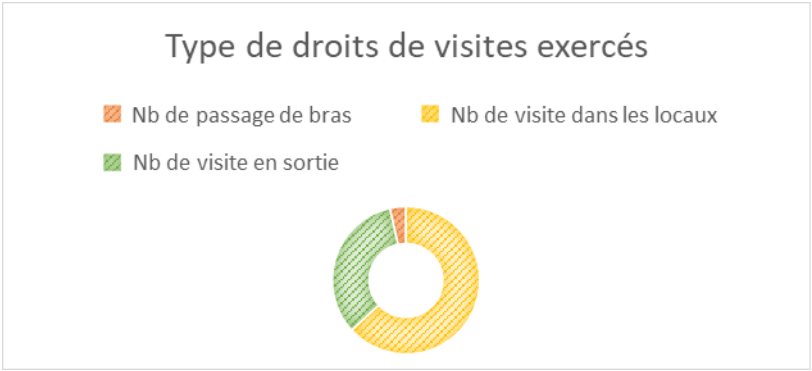

EVENEMENTS MARQUANTS

Expérimentation au 1er janvier 2022 du **Passage de bras : 7 mesures**

C'est un espace dédié aux **couples séparés qui éprouvent des *difficultés*** *au moment du « passage » de l'enfant d'un parent à l'autre*. C'est aussi un espace rassurant pour l'enfant et ses parents où le **tiers professionnel** présent garantit un « passage » apaisé.

Dans les **situations de violences conjugales**, le *Juge aux Affaires Familiales* peut décider d'un Espace de Rencontre pour que le parent « auteur » puisse exercer ses droits de visite.
Ce contexte de violences conjugales comporte certaines spécificités qui amènent parfois des aménagements et des modalités d'accueil en Espace de Rencontre.

- ✓ Expérimentation de l'**Espace de Rencontre Protégé : 34 mesures**
- ✓ Expérimentation de la **Mesure d'Accompagnement Protégé : 4 mesures**

Comité de Pilotage en novembre 2024 réunissant tous les membres.

Les Groupes de Paroles d'Enfants et d'Adolescents

(En partenariat avec les services Institution et Médiation Familiale de l'UDAF de la Marne).

L'objectif du groupe est de **permettre à l'enfant et à l'adolescent de reconnaitre ses sentiments**, d'exprimer ses émotions, ses désirs, ses doutes et ses questions hors de la présence de leurs parents

En **partageant avec d'autres** qui vivent une *situation similaire*, ils peuvent alors prendre une certaine distance et mettre en mouvement leur propre vision de la situation, se construire de nouveaux repères et perspectives d'avenir.

8 enfants ont participé à 4 séances et **6 adolescents** à 4 séances.

Des productions collectives ont émané de ces enfants tout en permettant de libérer la parole :

Le service et les actions sont soutenus par *le ministère de la Justice*, la CAF, le *Conseil Départemental*, la MSA *et la Ville de Châlons en Champagne.*

Udaf Marne

UNIS POUR LES FAMILLES

RAPPORT d'activité

POLE 2024

Logement accompagné

LES PENSIONS DE FAMILLE

Les pensions de famille, issues d'un programme expérimental de 1997, offrent un logement accompagné spécifiquement adapté aux personnes en grande exclusion. La réglementation française, notamment la Loi n° 90-449 de 1990 et le Décret n° 2007-134 de 2007, encadre le fonctionnement de ces structures. La loi de 2002 et d'autres textes influencent également le paysage de l'action sociale.

• MISSION

Une **pension de famille**

- ✓ fait référence à un **modèle d'hébergement social** conçu pour fournir un logement stable et un soutien aux personnes en situation de précarité, en particulier celles confrontées à des difficultés psychosociales.
- ✓ offre un lieu de résidence à des individus souvent en situation de fragilité sociale, tels que des personnes sans domicile fixe, des personnes sortant d'institutions médicales ou des personnes confrontées à des problèmes de santé mentale.
- ✓ vise à favoriser leur autonomie et leur réinsertion sociale en leur fournissant un cadre de vie stable, des services de soutien psychosocial, et en favorisant leur participation à la communauté.

La pension de famille est une forme d'hébergement caractérisée par **la fusion de logements individuels et d'espaces collectifs**.
Cette structure, offre à chaque résident un logement individuel pour assurer intimité et autonomie. En parallèle, des espaces collectifs comme une salle commune, une cuisine favorise les interactions, renforçant ainsi la vie communautaire et la solidarité entre résidents.

L'objectif de cette combinaison est de **trouver un équilibre** entre l'intimité nécessaire à chaque individu et la création de liens sociaux, facilitant ainsi la réinsertion sociale des personnes en difficulté.

Les gestionnaires de pensions de famille collaborent avec des travailleurs sociaux, des professionnels de la santé mentale et d'autres intervenants pour créer un environnement bienveillant et sécurisé. L'objectif est d'accompagner les résidents dans leur parcours vers une vie plus autonome et équilibrée, en prenant en compte leurs besoins individuels et en encourageant leur participation à la vie sociale.

Ce modèle d'hébergement s'inscrit dans une approche globale visant à combattre l'exclusion sociale et à promouvoir l'inclusion des personnes vulnérables dans la société. Il combine des aspects d'hébergement, de soutien psychosocial et d'intégration communautaire pour répondre aux besoins complexes de ceux qui y résident.

• FINANCEMENT

Les pensions de famille bénéficient d'un double soutien financier de la part de l'État

- ✓ À l'investissement, via le Fonds national des aides à la pierre (FNAP), en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) ou en PLAI adapté
- ✓ Pour le fonctionnement, avec le versement au gestionnaire de la pension de famille d'un forfait journalier de 19,5 € par place et par jour

La Pension de Famille est placée sous la **compétence** de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP) de la Marne.

• ACCOMPAGNEMENT

Pour chaque structure, l'accompagnement est assuré par

2 accompagnateurs sociaux présents au quotidien sur le collectif
1 cheffe de service
1 directrice de Pôle

• LES STRUCTURES

L'UDAF de la Marne gère 4 Pensions de famille : 2 MAISONS RELAIS et 2 RESIDENCES ACCUEIL.

MAISON RELAIS

⇨ Valmy à Châlons-en-Champagne

Créée en octobre 2005**,** la Maison Relais est située au **10 rue du Docteur Pellier** et **10 place de Verdun.**
Elle a une capacité d'accueil de 22 personnes réparties sur 18 logements dont 15 individuels et 3 collectifs (2 ou 3 colocataires).
Divisée en trois bâtiments, elle dispose

- ✓ d'une maison centrale dans laquelle se trouvent le bureau de l'équipe, une buanderie, une salle d'activités, la cuisine
- ✓ d'une cour aménagée d'un salon de jardin et d'un barbecue
- ✓ des locaux pratiques (salle de sport, garage à vélo, garde-meuble).

TYPOLOGIE DU PUBLIC

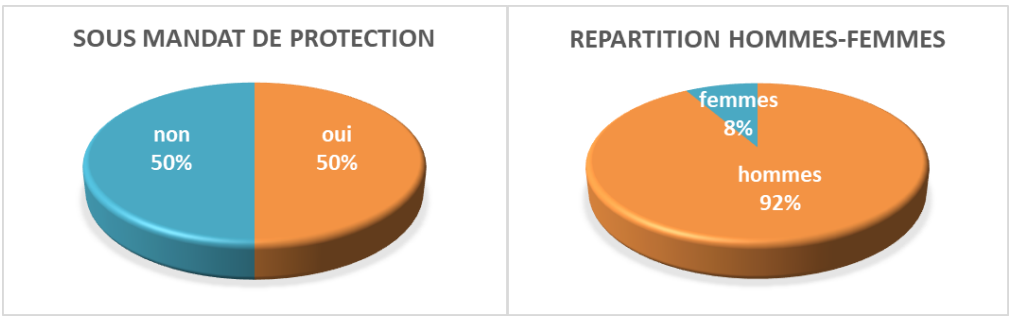

Nouveau Toi't à Reims

Située au cœur du quartier Wilson à Reims, la Maison Relais se compose d'un collectif situé dans la **rue Georges Beccue** et d'une partie hébergement au **106 rue de la Bonne femme** en face du collectif.

La capacité d'accueil est de 25 logements : 22 logements (Type T1) en rez-de-chaussée, 3 logements (Type T2) au 1er étage.

Le collectif dispose d'une salle collective, une cuisine, un espace de jeux/télévision/bibliothèque, une buanderie avec une machine à laver/sèche-linge, et le bureau de l'équipe éducative.

TYPOLOGIE DU PUBLIC

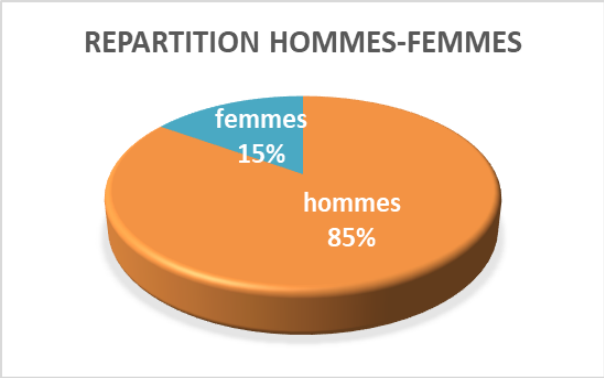

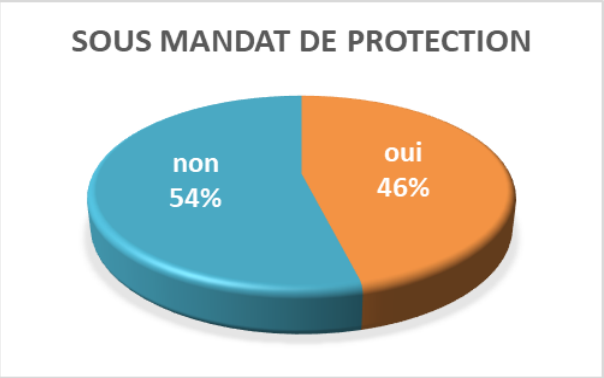

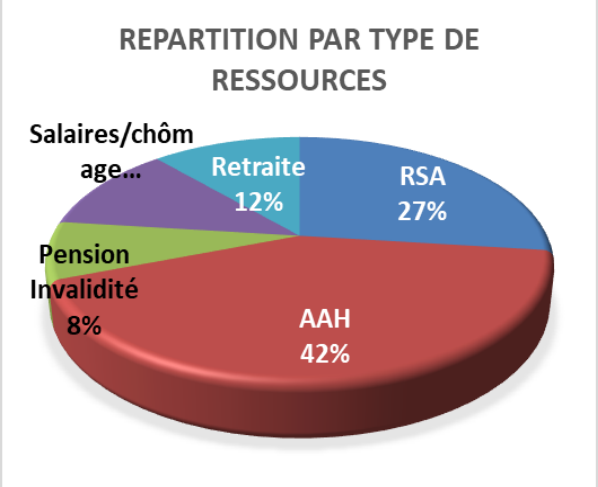

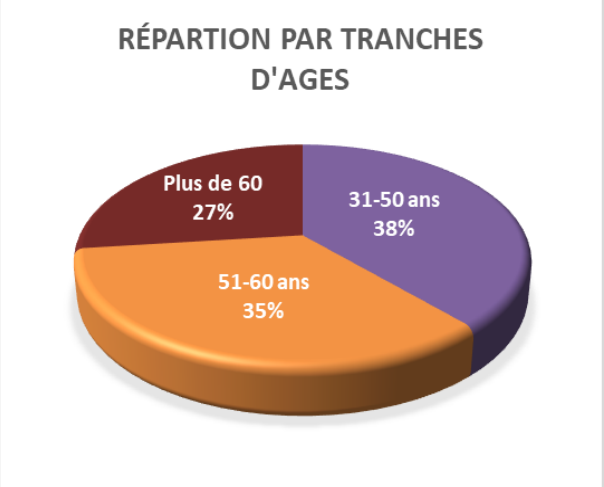

Faits marquants 2024

Un déjeuner presque parfait

Inspiré de la célèbre émission, nos résidents ont mis les petits plats dans les grands pour réaliser ce projet. Très bonne expérience qui sera renouvelée l'année prochaine.

Les Olympiades

Des jeux entre différentes structures de l'UDAF ont été mis en place pour une 4ème édition.

Mise en place du CVS

Jusqu'à maintenant il n'était pas mis en place. En 2024 le CVS a été remis au programme. Il y en a un par trimestre. Un président et un vice-président ont été élus au sein de la Maison relais.

Octobre rose

En lien avec APS, nous avons fait une action pour Octobre rose, création de bijou, préparation de nourriture, pour la lutte contre le cancer du sein.

Changement d'encadrement et arrivée nouvelle accompagnatrice sociale

Arrivée mi-année d'une nouvelle directrice de pôle et nouvelle cheffe de service.
Arrivée aussi sur Nouveau Toi't d'une intervenante, fraichement diplômée en tant qu'assistante de service social sur la Maison relais Nouveau Toi't.

Perspectives 2025

- ✓ Reconduite du projet des Olympiades pour l'été 2025 et du projet « Un déjeuner Presque Parfait » en collaboration avec le SAVS/Famille gouvernante
- ✓ Un projet de voyage avec les résidents de Nouveau Toi't
- ✓ Pour Valmy projet de rénovation complet de la résidence en lien avec le bailleur à horizon 2026-27.
- ✓ Pour Nouveau Toi't : attente de la validation d'un projet de séparation des locataires du Foyer Rémois et de la Maison relais et attente de la pérennisation de l'agrément temporaire de 27 places.
- ✓ Création d'un potager dans la cour du 106 rue de la Bonne Femme (Nouveau Toi't).
- ✓ Ecritures des outils de la loi 2002.2 : règlement intérieur, livret d'accueil, projet de service et un projet personnalisé par résidant.
- ✓ Favoriser la parole des résidents avec des réunions CVS et réunions résidents sur des sujets spécifiques.

RÉSIDENCE ACCUEIL

Les résidences accueil sont des pensions de famille spécialisées, destinées à loger des personnes en souffrance psychique (personnes présentant des pathologies psychiques diagnostiquées et stabilisées).

Typologie du public

Les Petits jardins à Châlons-en-Champagne

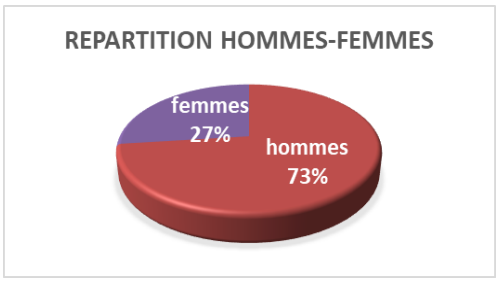

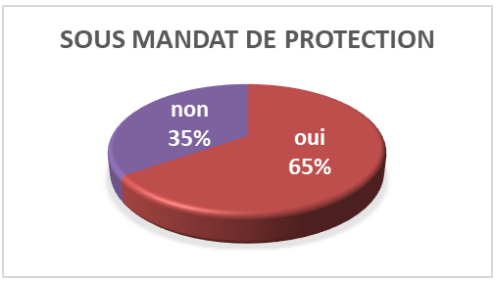

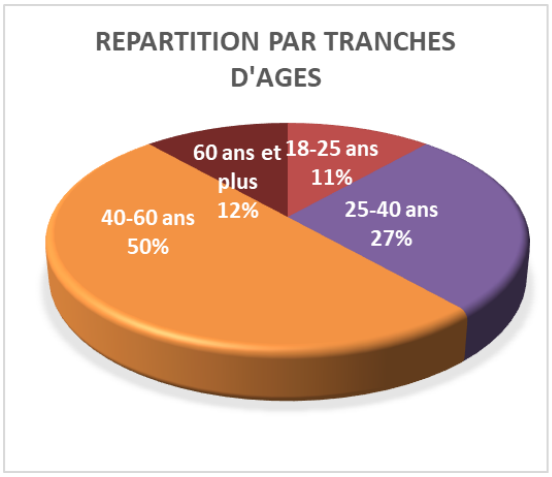

Les Rouges gorges à Reims

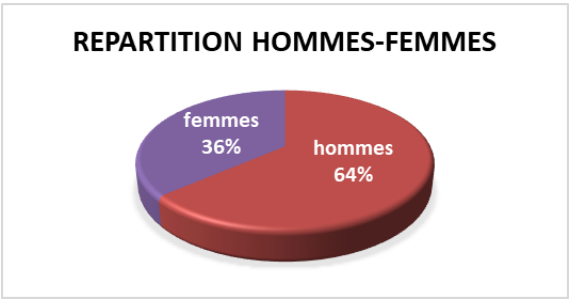

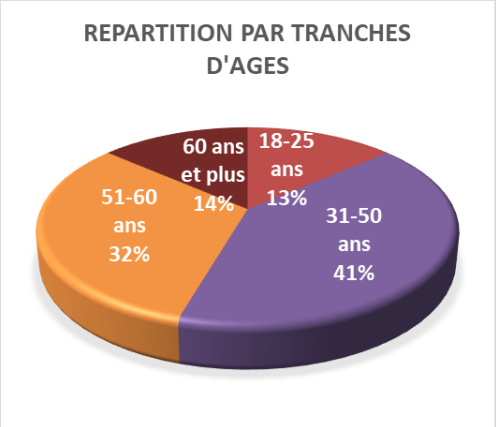

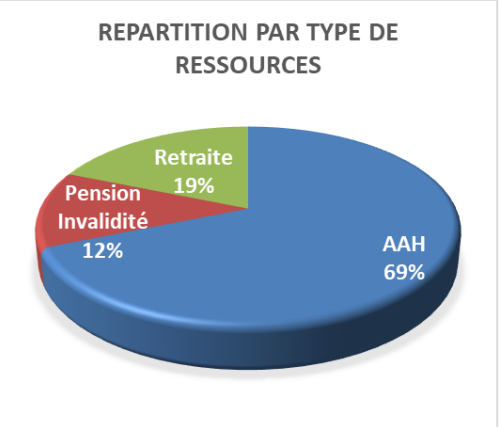

Faits marquants 2024

Un déjeuner presque parfait

Inspiré de la célèbre émission, nos résidents ont mis les petits plats dans les grands pour réaliser ce projet. Très bonne expérience qui sera renouvelée l'année prochaine.

Les Olympiades

Des jeux entre différentes structures de l'UDAF (Maison Relais Valmy et Résidence Accueil Les Petits jardins, situées à Châlons-en-Champagne) ont été mis en place pour une 4ème édition.

Incendie aux Rouges Gorges

En mai 2024, l'incendie criminel d'un scooter adossé à la façade a fortement endommagé la façade et plusieurs logements. Cet incendie a freiné les entrées jusqu'en novembre 2024. A la fin de l'année, 2 logements restaient inhabitables et la façade portait toujours les séquelles de l'incendie.

Changement de l'équipe d'encadrement

Arrivée mi-année d'une nouvelle directrice de pôle et nouvelle cheffe de service.

Chasse aux œufs aux Rouges gorges

Goûter d'anniversaires mensuel de nos résidents

Perspectives 2025

- ✓ Olympiades pour l'été 2025
- ✓ « Un Déjeuner Presque Parfait » en collaboration avec les pensions de famille, la résidence accueil Les Rouges Gorges et le service SAVS/Famille gouvernante.
- ✓ Pour chacune des structures continuer à accueillir de nouveaux résidents, pour obtenir un taux d'occupation optimum. Et investir le collectif avec les résidents afin que chacun prenne plaisir à vivre sur les résidences.
- ✓ Travaux de la façade et de 2 logements à la suite de l'incendie.
- ✓ Continuer le développement de partenariats autour des structures et des résidents

DISPOSITIF HABITAT INCLUSIF
Logement Accompagné HILA

Date de création et *situation géographique du projet HILA*

Le projet Habitat Inclusif Logement Accompagné (HILA) a été **créé en septembre 2019** par l'association UDAF de la Marne. Ce projet est porté par le *Pôle Logement Accompagné* et se situe au 10 Allée Maurice Lemaitre, au rez-de-chaussée dans le **quartier Croix-Rouge** au sud de Reims. Ce local offre à HILA plusieurs espaces dont un *bureau*, une *salle d'activités* avec une *cuisine équipée* et une *buanderie* disponible pour les usagers. Le dispositif HILA **partage les locaux** avec le service **SAVS Famille Gouvernante.**

CONTEXTE REGLEMENTAIRE *DU SERVICE*

- **Financement**

HILA est financé par le département sous forme de l'aide à la vie sociale et partagé (AVP).

- **Missions**

« HILA » est un habitat inclusif qui permet de vivre chez soi avec d'autres personnes, en étant accompagné par des professionnels dans la vie quotidienne et dans des activités collectives.
Vivre à plusieurs nécessite de se mettre d'accord sur quelques règles simples, sur la façon de s'organiser, de s'exprimer et de respecter les choix de chacun. Ce projet présente les valeurs et les principes de fonctionnement portés par les habitants d'HILA UDAF 51. Il symbolise l'engagement des habitants et des intervenants au projet de vie sociale et partagée, c'est-à-dire autour du projet de vivre-ensemble et des activités à l'intérieur ou à l'extérieur du logement.
Ce projet est coconstruit avec les habitants et les professionnels. Il est amené à évoluer régulièrement en fonction des besoins, envies de chacun et de l'évolution du projet commun.
HILA est un projet permettant à **toutes les personnes en situation de handicap** qui le souhaitent, **d'accéder à un logement de droit commun** et de **bénéficier d'un accompagnement** favorisant l'inclusion sociale.
HILA est une réponse à l'habitat Inclusif qui est définie comme une **solution complémentaire au logement ordinaire et une alternative à l'hébergement en institution, assorti d'un projet de vie sociale et partagée.** Ce mode d'habitat innovant est élaboré par ses habitants et pour ses habitants.

- **Critères d'intégration et modalités d'accès**

Ce projet est **accessible pour toute personne** en situation de handicap **ayant une reconnaissance MDPH**. Toute personne souhaitant intégrer le dispositif doit remplir un formulaire de demande d'intégration auprès de l'accompagnatrice HILA.

- **Le personnel**

Le service est composé d'une **directrice du Pôle Logement** Accompagné, d'une **cheffe de Service** et **d'une animatrice en habitat inclusif**.

- **Prestations proposées**

✓ **Un logement privatif**

Les logements proposés sont des **appartements de droit commun** attribués selon **les souhaits de la personne** (typologie, quartier…). Ses souhaits sont formulés via la constitution d'un dossier de demande de logement social

qui est transmis aux bailleurs sociaux. Ainsi, **les personnes sont soumises aux critères de conditions d'attribution des logements sociaux**. Deux conventions sont mises en place avec *Reims Habitat* et *Le Foyer Rémois*.

✓ **Un accompagnement social individualisé**

L'animatrice en Habitat Inclusif assure un **accompagnement à la vie sociale et collective**. Elle a pour missions principales de garantir :

- La veille et la sécurisation de la vie à domicile
- Le soutien à l'autonomie
- Le soutien à la convivialité
- L'aide à la participation sociale et citoyenne
- La mise en place des services d'aide et d''accompagnement extérieurs
- La coordination de ses différentes interventions
- Le bon fonctionnement du projet de vie sociale et partagée.

✓ **Un accueil collectif**

Les habitants bénéficient d'un **espace collectif** dédié au développement du **projet de vie sociale et partagée.** Il s'articule autour de la mise en place de **partenariats** avec les acteurs de la vie locale, d'animation et de régulation de la vie quotidienne (activités culturelles, sportives, de prévention…) et enfin au travers de **moments de convivialités** (sorties, repas commun, ciné-débat…).

DONNEES CHIFFREES *ET TYPOLOGIE DU PUBLIC*

4 personnes ont été accompagnées sur l'année 2024. La tranche d'âge des usagers est de 25 ans à 60 ans. 3 personnes sont sorties du dispositif sur 2024, à fin 2024 une seule personne restait dans le dispositif. Comme les glissements de baux ne peuvent plus être réalisés au sein des dispositifs HILA, un changement de bailleur a été fait. Ce nouveau fonctionnement est un frein à l'accueil de nouvelles personnes car ces dernières devront changer de logement à la fin de la prise en charge HILA.

Les personnes accompagnées peuvent avoir un suivi médical (CAMP, CMP), peuvent avoir recours à une aide humaine (ménage, repas…), continuer le suivi avec le SAVS mis en place auparavant. Elles peuvent travailler en ESAT à plein temps ou à mi-temps, bénéficier des APL également.

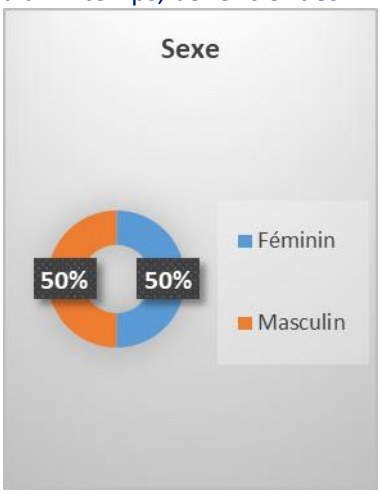

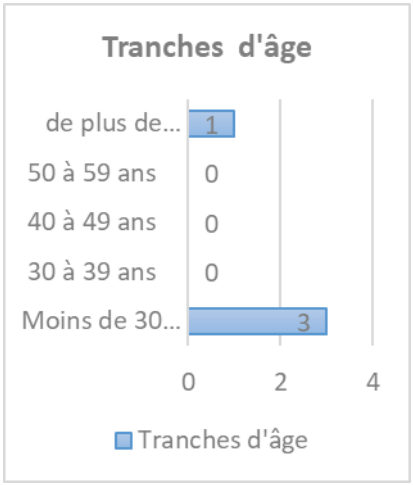

SAVS FAMILLES *Gouvernantes*

Les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale, sont *des établissements médico sociaux* qui fonctionnent en milieu ouvert et sont régis par différents cadres légaux et réglementaires. Il s'agit de :

- La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale
- La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales
- La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- La loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires
- Du décret du 11 mars 2005 relatif aux conditions d'organisation et de fonctionnement des services d'accompagnement à la vie sociale et des services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés.

Familles Gouvernantes a été créé par l'UDAF de la Marne en 1993, le dispositif est agréé en qualité de SAVS depuis 2007.
Le dispositif SAVS Familles Gouvernantes est **basé sur le partage d'un logement en colocation** qui permet aux personnes :

- de **vivre « chez eux »,** dans un espace individuel, tout en partageant des temps et des espaces communs avec d'autres personnes.
- **d'être accompagnées** dans leur vie quotidienne par des professionnels, en fonction de leurs besoins et attentes.
- **de créer du lien** avec d'autres locataires et de participer à la vie sociale et citoyenne grâce à un logement inséré dans la vie locale.

Les professionnels du SAVS-Familles gouvernantes proposent :

- **Un accompagnement** dans les actes de la vie quotidienne (préparation des repas, tâches ménagères, accompagnement aux rendez-vous médicaux…).
- **Une animation** de la vie collective en lien avec les projets de la personne (activités culturelles et sportives, accompagnement extérieur…).
- **Une coordination** du parcours de soins

LE PUBLIC

Le SAVS- Familles Gouvernantes accompagne des **personnes en situation d'isolement social, d'exclusion, dépendantes dans les activités du quotidien**, ne pouvant pas vivre seules du fait de difficultés psychiques. Les habitants doivent être stabilisés et suivis sur le plan médical.

Ces personnes sont *reconnues en situation de handicap* par la MDPH et bénéficient d'une orientation SAVS.

2024 : Réduction du nombre d'appartements à Châlons en Champagne

En juin 2024, nous avons fermé 4 appartements du quartier du Verbeau et regroupé les résidents de ces appartements dans les appartements de la Vallée Saint Pierre.

Consolidation sur le terroir sparnacien

À la suite de l'ouverture sur l'été 2023 de 4 appartements SAVS- Familles Gouvernantes sur Épernay permettant d'accueillir 12 habitants, nous accueillons à fin décembre 8 résidents avec des perspectives d'entrée sur le début de l'année 2025.

Répartition par secteur géographique

En 2024, le SAVS / Familles Gouvernantes accueille en moyenne 135 habitants dans 54 appartements :

- ✓ 42 appartements se situent à Reims
- ✓ 8 appartements à Châlons
- ✓ 4 appartements à Epernay

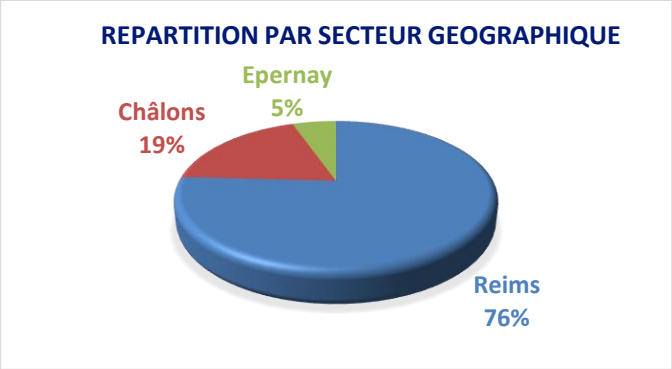

Répartition Hommes/Femmes

Les personnes accompagnées au sein de notre dispositif se répartissent en 61% d'hommes et 39% de femmes.

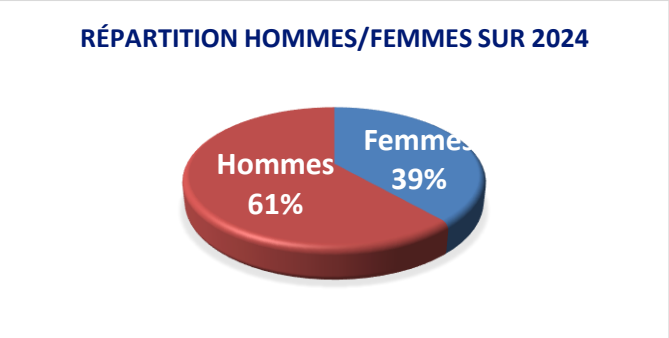

Répartition par âge

Les personnes âgées de 50 à 69 ans représentent 2/3 des personnes accompagnées.
78% des personnes accompagnées ont plus de 50 ans.
Les moins de 40 ans représentent 11% des personnes accompagnées
La moyenne d'âge est de 56 ans.

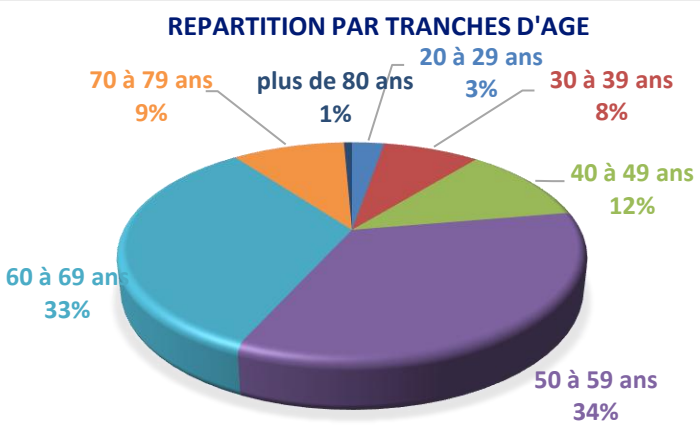

Les mouvements d'entrées et sorties

En 2024 nous enregistrons 13 sorties pour 13 entrées.

5 personnes vieillissantes ont quitté notre dispositif pour intégrer un EHPAD, établissements offrant une prise en charge médicalisée répondant à l'évolution de leurs besoins.
4 personnes ont intégré un logement autonome.
Les 13 nouveaux habitants ont intégré le SAVS-Familles Gouvernantes après une longue hospitalisation sans possibilité de retour à domicile ou ont été orientés dû à l'impossibilité de les maintenir dans leur logement autonome.

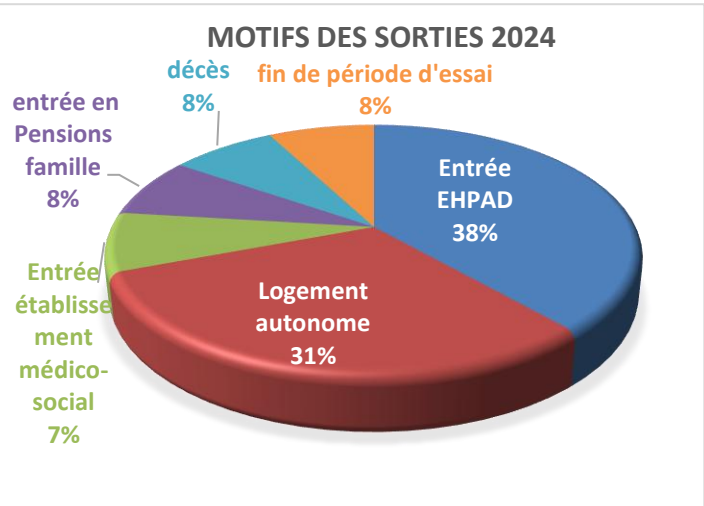

Durée du séjour

Le dispositif accompagne des personnes sur la durée, pour preuve 45% sont présentes depuis 10 ans et plus, certaines personnes sont présentes depuis 30 ans.
En même temps, nous pouvons observer une dynamique d'entrée puisqu'un peu plus d'1/3 sont présentes depuis moins de 5 ans.

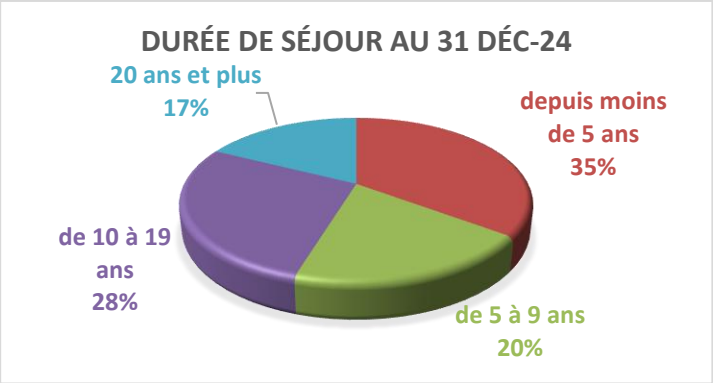

L'ACCOMPAGNEMENT

Les habitants SAVS-Familles Gouvernantes sont accompagnés quotidiennement par **les gouvernantes** et **l'équipe SAVS**.
L'équipe SAVS- Familles Gouvernantes est composée de :

- ✓ 1 Directrice de Pôle
- ✓ 1 Chef de service
- ✓ 1 secrétaire
- ✓ 1 adjointe administrative
- ✓ 33 gouvernantes
- ✓ 5 accompagnatrices sociales
- ✓ 1 animateur

Reims
25 Gouvernantes
101 Habitants
42 Appartements

Châlons en Champagne
5 Gouvernantes
22 Habitants
8 Appartements

Epernay
3 Gouvernantes
7 Habitants
4 Appartements

PROJETS 2025 *et perspectives*

- Selon les demandes d'admission, ouverture de 4 appartements supplémentaires à *Épernay*
- Renforcement de la communication sur le dispositif auprès des prescripteurs potentiels.
- Ouverture d'un SAVS « diffus » de 15 places sur les villes de *Reims* et *Tinqueux* avec une spécialisation handicap psychique avec troubles du comportement.

Udaf
Marne

UNIS POUR LES FAMILLES

RAPPORT financier 2024

RAPPORT *FINANCIER*

Les comptes que j'ai le plaisir de vous présenter ont été **vérifiés et certifiés** par *le Commissaire aux Comptes* de l'UDAF, *Madame MILLE* de la Société FCN.

La **Commission technique** *des services et finances* s'est réunie **3 fois** au cours de l'exercice 2024.

La **Commission** *Placements* **pour les personnes protégées** a été mise en place en mars 2008, elle s'est réunie **2 fois** en 2024.

Les **documents comptables** remis dans le rapport se veulent à la fois *complets* mais *ne peuvent être exhaustifs* : le service comptable, le directeur général et moi-même sommes à votre disposition pour vous remettre les documents détaillés et **répondre à vos questions**.

J'ajoute que *Madame MILLE*, Commissaire aux Comptes **a participé le 31 mars 2025 au Conseil d'Administration de l'UDAF** qui a arrêté les comptes de l'exercice 2024.

Une réunion de travail avec le Directeur, le Directeur financier, et la Commissaire aux comptes s'est tenue le 24 mars 2025 *pour présenter les comptes*.

Dominique de ROUZÉ
Trésorier de *l'UDAF Marne*

FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE 2024

RESIDENCE ACCUEIL LES ROUGES GORGES

Ouverture d'une nouvelle Structure le 09 août 2023 d'une capacité de 25 Logements au 14 Allée du Rouge Gorge à Reims dont l'objet est l'insertion des personnes vulnérables ;
Fonctionnement sur une année complète en 2024, mais un incendie est survenu ce qui a empêché le remplissage prévu.

RESIDENCE ACCUEIL LES PETITS JARDINS

Déménagement du service Résidence Accueil Les Petits Jardins au 23 Rue du Camp d'Attila à Châlons-en-Champagne en octobre 2023 ; fonctionnement sur une année complète, les 27 appartements sont tous occupés au 31/12/2024.

MAISON RELAIS BON'APPART devenu Nouveau Toi't

La structure passe de 25 à 27 places.

IML UKRAINE (Intermédiation locative)

Poursuite de la montée en puissance de ce service ouvert en 2022 destiné à l'hébergement de migrants Ukrainiens ; 81 appartements occupés au 31/12/2024.

COMPTES DE RESULTATS *CONSOLIDES ET DETAILLES* au 31 décembre 2024

Les **résultats et bilan 2024** ont été examinés et arrêtés par le *Conseil d'Administration* le **31 mars 2025.**

- ***Le montant total des produits consolidés se monte à 12 711 684 €*** *contre 12 511 001 € en 2023 soit une augmentation de 1,60 % (200 683 €)*
- ***Le montant total des charges consolidées se monte 12 710 567 €*** contre *12 184 577 € en 2023 soit une augmentation de 4,32 % (525 990 €)*

Le résultat comptable global de l'UDAF de la Marne se traduit par un bénéfice de 1 117 *€ contre 326 424€ en 2023.*

Ce Résultat comptable **prend en *compte*** *les provisions pour congés payés et les provisions pour départ à la retraite* lesquelles ne sont pas retenues par les autorités de tarification pour les services CHRS DPF M.J.P.M. et SAVS/Familles gouvernantes.

PRESENTATION PAR COMPTE

INSTITUTION

Total produits : 445 879 € **(623 187 € en 2023)**
Total charges : 382 345 € **(632 383 € en 2023)**
Résultat : 63 534 € **(-9 196 € en 2023)**

Montant du Fonds Spécial 2024 (part 1 et part 2): **225 821 €** (218 840 € en 2023)**.**
Nous notons une hausse de 6 981 €.
Le montant de la part 1 sert de base au reversement aux Fédérations et aux associations adhérentes : **17 698 €** (10% de la part1) contre 16 958 € en 2023.

Montant des cotisations reçues (associations familiales adhérentes) : **1 359 € (1 331 € en 2023).**
A noter :

- Reprise de l'activité Habitat Inclusif par le Département et intégration dans le service SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale),
- La poursuite du dispositif d'information et de soutien aux tuteurs familiaux (ISTF) mis en place le 1er décembre 2018,
- Mise en place d'un projet de chargé de médiation auprès des gens du voyage et des citoyens français itinérants,
- Mise en place d'un projet de chargé de mission préventions des expulsions locatives,
- Montant cotisation à verser à l'URAF **2 000 €** (2 000 € en 2023).

ACCES PERSONNALISE A LA SANTE

Total produits : 351 262 € **(385 104 € en 2023)**
Total charges : 413 921 € **(385 104 € en 2023)**
Résultat : -62 658 €

A noter :

- Subvention de la part de l'ARS pour 263 000 €.
- Subvention du Département de 50 000€ contre 100 000€ en 2023.
- Subvention de la CPAM pour 5 000€ contre 10 000€ en 2023.
- Subvention de la MSA pour 20 000€.
- Subvention de la Région pour 5 000€ et de la commune de Vitry-le-François pour 5 000€.

MEDIATION FAMILIALE

Total produits : **355 152 €** (**426 928 € en 2023)**
Total charges : 348 127 € **(414 789 € en 2023)**
Résultat : 7 025 € **(12 139 € en 2023)**

Ce service est principalement financé d'une part par une prestation de service (via la CNAF) et d'autre part par des fonds locaux de la CAF de la Marne. Ce résultat est soumis à approbation de la CAF.
Autres financements se rajoutent : MSA et Ministère de la Justice.

Poursuite en 2024 du développement du projet UNAF de médiation familiale en direction de proches aidants de personnes âgées en perte d'autonomie ou de personnes en situation de handicap et de leurs familles.

ESPACE RENCONTRE ARC EN CIEL

Total produits : 236 047 € **(210 100 € en 2023)**
Total charges : 220 187 € **(186 857 € en 2023)**
Résultat : 15 859 € **(23 243 € en 2023)**

Ce service bénéficie également d'une prestation de service et d'une subvention de fonctionnement versées par la CAF.
Pour mémoire : le montant de la prestation de service correspond à 60% du prix de revient.
Le Ministère de la Justice, le Conseil Départemental et la MSA contribuent également au financement de ce service.

CHRS HORS LES MURS

Total produits : 209 773 € **(206 389 € en 2023)**
Total charges : 172 639 € **(150 472 € en 2023)**
Résultat comptable : 37 134 € **(55 917 € en 2023)**
Résultat après retraitement des provisions pour retraites, congés payés et reprise des excédents antérieurs **: 35 321 €**

SERVICE ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Total produits : 403 756 € **(419 700 € en 2023)**
Total charges : 350 234 € **(412 844 € en 2023)**
Résultat : 53 523 € **(6 855 € en 2023)**

Nouvelle Subvention en 2024 pour le Projet de mesures d'Accompagnement Vers et Dans le Logement DALO et de mesures de baux glissants.

INTERMEDIATION LOCATIVE (IML)

Total produits : 760 123 € **(766 945 € en 2023)**
Total charges : 604 791 € **(541 503 € en 2023)**
Résultat : 155 332 € **(225 441 € en 2023)**

Pour rappel ce service est ouvert depuis juin 2022. L'association a accueilli 150 personnes dans 81 logements à fin 2024.
Ce dispositif est financé par l'Etat

SERVICE DELEGUE AUX PRESTATIONS FAMILIALES

Total produits : 692 451 € **(746 477 € en 2023)**
Total charges : 694 016 € **(664 447 € en 2023)**
Résultat comptable : -1 565 € **(82 030 € en 2023)**
Résultat après retraitement des provisions retraite et congés et reprise sur résultat antérieur **: 15 802 €**

En termes d'activités, les mesures AGBF sont en augmentation avec 153 mesures gérées en moyenne sur l'année 2024.

SERVICE MANDATAIRE JUDICIAIRE A LA PROTECTION DES MAJEURS.

Total produits : 5 687 939 € **(5 118 308 € en 2023)**
Total charges : 5 639 045 € **(5 355 741 € en 2023)**
Résultat comptable : 48 894 € **(162 568 € en 2023)**
Résultat après retraitement des provisions pour retraite et congés payés **: 158 021 €**

L'activité du service est en augmentation par rapport à l'année dernière passant de 2 507 à 2 600 mesures.

MAISON RELAIS Valmy

Total produits : 249 876 € **(254 109 € en 2023)**
Total charges : 242 902 € **(268 312 € en 2023)**
Résultat : 6 974 € **(-14 203 € en 2023)**

18 logements pour 22 personnes. 20 places sont occupées au 31 12 2024.
Les produits de fonctionnement des Maisons Relais (et Résidence Accueil) proviennent essentiellement d'une subvention d'Etat de 19,50 € par jour et par résident. Se rajoutent les redevances de loyers et des prestations annexes.

MAISON RELAIS Nouveau TOI'T

Total produits : 332 766 € **(333 329 € en 2023)**
Total charges : 317 737 € **(306 382 € en 2023)**
Résultat : 15 029 € **(26 947 € en 2023)**

24 places, sur un agrément de 27, sont occupées au 31 12 2024.
Ouverture de 2 places supplémentaires à compter du 29 septembre 2023.

RESIDENCE ACCUEIL Les Petits jardins

Total produits : 303 604 € **(255 486 € en 2023)**
Total charges : 310 917 € **(292 126 € en 2023)**
Résultat : -7 314 € **(-36 640 € en 2023)**

La structure a déménagé en 09/2023 dans un nouveau bâtiment d'une capacité de 27 logements.
Remplissage progressif tout au long de l'année pour finir à 27 places occupées au 31 12 2024.

RESIDENCE ACCUEIL Les Rouges gorges

Total produits : 264 935 € **(81 646 € en 2023)**
Total charges : 320 149 € **(85 815 € en 2023)**
Résultat : -55 215 € **(-4 169 € en 2023)**

Ouverture de la structure le 09 août 2023.
Remplissage retardé durant l'année 2024 à cause d'un incendie, nous finissons l'année 2024 avec 19 places pour 25 logements.

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA VIE SOCIALE FAMILLES GOUVERNANTES

Total produits : 1 647 950 € **(1 506 943 € en 2023)**
Total charges : 1 920 108 € **(1 704 927 € en 2023)**
Résultat comptable : -272 158 € **(-197 984 € en 2023)**
Résultat après retraitement des provisions pour retraite, congés payés et reprise des résultats antérieurs : **-55 173 €**

Pour mémoire, depuis le 1er juillet 2015 le financement est passé à un prix de journée globalisé c'est-à-dire indépendant de l'activité réalisée. Ce budget correspond à la prise en charge du Conseil Départemental. En 2024 nous avons une activité de 135 places contre 134.50 en 2023.

Pour rappel, reprise au 1er janvier 2020 de la fonction employeur des gouvernantes assurée par l'AMEF auparavant. Un accord de substitution a été signé le 1er avril 2021 : le personnel est soumis à l'ensemble des dispositions applicables à l'UDAF de la Marne.
Le service à l'agrément de 180 places, 120 sur Reims, 36 sur Châlons, 24 sur Epernay.

USAGERS SAVS Familles Gouvernantes

Total produits : 779 379 € **(785 372 € en 2023)**
Total charges : 782 656 € **(791 898 € en 2023)**
Résultat comptable : -3 248 € **(-6 526 € en 2023)**

A la charge des usagers/résidents : logement et charges, assurances, gouvernantes (25%), mobilier et électroménager commun. L'ensemble de ces charges est mutualisé pour les résidents. La participation mensuelle par usager est restée à 470 €. A cette participation il faut rajouter 220€/mois et par usager pour l'alimentation et l'hygiène des appartements.

Valorisation des contributions volontaires en nature

- **Bénévolat au sein de l'INSTITUTION**

Le temps valorisé est « le temps passé par des administrateurs, des représentants familiaux, des bénévoles, à des missions qui auraient pu être confiées à des salariés ». Par exemple, les représentations et la participation à des groupes de travail et à la vie des services. Pour l'UDAF de la Marne cela concerne pour la majorité des cas, les représentations.
La valorisation a été effectuée sur le nombre d'heures passées (trajet compris) calculées au tarif horaire du SMIC, soit un total de **31 961 €.**
Ce montant n'est pas exhaustif.

- **Bénévolat d'un ancien salarié AXA.**

La valorisation de ce temps s'élève à **47 707 €.**

- **Mise à disposition gratuite d'un local pour l'espace rencontre ARC EN CIEL**

La valeur locative est estimée à **6 573 €.**

BILAN CONSOLIDE au 31 décembre 2024

Le bilan est une « photographie » de l'état financier de l'UDAF au 31 décembre.
Il intègre les éléments financiers, immobiliers, les provisions associatives liés à l'UDAF de la Marne, son fonctionnement statutaire, la gestion des services.

L'ACTIF du BILAN

Dans la partie gauche du bilan, il s'agit des biens que l'UDAF possède : immeubles, meubles et machines qui constitue l'**ACTIF IMMOBILISE** : pour un montant après amortissement de **1 032 530 €** (1 080 001 € en 2023).
Les disponibilités (trésorerie et placements en cours), les créances (ce que l'on doit à l'UDAF) qui constitue **l'ACTIF CIRCULANT** : pour un montant de **5 552 107** € (5 342 740 € en 2023).

Le montant total de l'ACTIF du bilan se monte à 6 584 637 € (6 422 741 € en 2023).

LE PASSIF du BILAN

On retrouve dans la partie droite du bilan l'ensemble des fonds propres. Nous retrouvons aussi les réserves ou « report à nouveau » qui est la somme des résultats positifs ou négatifs des exercices antérieurs.

Le montant global des **fonds propres** est de **3 342 697 €** (3 339 889 € en 2023) donc en légère augmentation. Une partie restante sous contrôle des autorités.

Le montant des **provisions pour risques et charges** s'élève à **1 066 730 €** (930 122 € en 2023). Principalement, il s'agit des **provisions pour retraite** : **970 498 €** (882 920 € en 2023).
Le montant des **fonds dédiés** s'élève à **269 218 €** (307 701 € en 2023)**.**

Les dettes se montent à **1 905 993 €** (1 845 029 € en 2023)**, dont dettes fournisseurs 330 k€, dettes sociales et fiscales 1 379 k€.** L'association n'a plus d'emprunt.

Le montant total du PASSIF du bilan se monte à 6 584 637 € (6 422 741 € en 2023).

BUDGET PREVISIONNEL 2025

Les différents budgets des services gérés par l'UDAF ont été **examinés et validés** par le *Conseil d'Administration les 14 octobre et 25 novembre 2024.*

UDAF DE LA MARNE 2024

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2024	31/12/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de marchandises		
Ventes de Biens et Services		
Ventes de Biens		
Montant net du chiffre d'affaires		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	704 842	690 619
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	9 342 924	9 426 208
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières		
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	1 426 217	1 314 991
Autres produits	1 147 252	996 606
Utilisation des fonds dédiés	44 641	64 964
Total 1	12 665 876	12 493 389
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variations de stocks de marchandises		
Achats de matières premières et fournitures		-90
Variation de stock de matières premières et fournitures		
Achats d'autres approvisionnements	2 232	3 440
Variation de stock d'approvisionnements		
Autres achats et charges externes	3 335 834	3 086 825
Aides financières	17 698	16 958
Impôts, taxes et versements assimilés	846 092	785 233
Salaires et traitements	6 111 764	5 842 903
Charges sociales	2 043 767	1 977 302
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	126 011	123 480
Dotations aux provisions	168 460	84 466
Reports en fonds dédiés	6 158	251 083
Autres charges	50 210	8 460
Total 2	12 708 225	12 180 061
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)	-42 350	313 328
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	9 917	7 875
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total 5	9 917	7 875
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total 6		
2. RESULTAT FINANCIER (5-6)	9 917	7 875
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (1-2+3-4+5-6)		

UDAF DE LA MARNE 2024

COMPTE DE RESULTAT		31/12/2024	31/12/2023
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produits exceptionnels sur opération de gestion		25 440	7 253
Produits exceptionnels sur opération de capital		10 451	2 484
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			
	Total 7	35 891	9 738
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		911	4 008
Charges exceptionnelles sur opération de capital		194	408
Dotations aux amortissements et aux provisions			
	Total 8	1 105	4 415
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (7-8)		34 786	5 323
Participation des salariés aux résultats (9)			
Impôts sur les bénéfices (10)		1 236	101
PRODUITS CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature		6 573	6 573
Bénévolat		79 668	84 046
	Total A	86 241	90 619
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens		6 573	6 573
Prestations en nature			
Personnel bénévole		79 668	84 046
	Total B	86 241	90 619
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5+7+11)		12 711 684	12 511 001
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+8+9+10+12)		12 710 567	12 184 577
EXCEDENT OU DEFICIT		1 117	326 424

UDAF DE LA MARNE 2024

ACTIF	31/12/2024			31/12/2023
	Brut	Amort. et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement	7 225	7 225		
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	58 378	31 711	26 667	15 508
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles :				
Terrains	58 415		58 415	58 415
Constructions	1 409 568	644 035	765 533	822 023
Installations techniques, matériel et outillage industriels	9 904	6 941	2 963	2 661
Autres immobilisations corporelles	626 162	510 188	115 975	128 786
Immobilisations reçues en affectation				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières :				
Participations et Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	62 978		62 978	52 608
Total 1	2 232 630	1 200 099	1 032 530	1 080 001
Comptes de liaison (2)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances :				
Créances redevables clients, usagers et comptes rattachés	1 247 091	15 889	1 231 202	549 116
Autres créances	132 642		132 642	61 432
Valeurs mobilières de placement :				
Actions propres				
Autres titres	31 734		31 734	31 734
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	4 135 210		4 135 210	4 690 668
Charges constatées d'avance	21 319		21 319	9 789
Créances reçues par legs et donations				
Total 3	5 567 996	15 889	5 552 107	5 342 740
Frais d'émission des emprunts (4)				
Primes de remboursement des emprunts (5)				
Ecarts de conversion actif (6)				
Total général (1+2+3+4+5+6)	7 800 626	1 215 989	6 584 637	6 422 741

UDAF DE LA MARNE 2024

PASSIF	31/12/2024	31/12/2023
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise :		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise :		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation	26 679	26 679
Réserves :		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Réserves sous gestion contrôlée	1 410 746	1 381 499
Autres	744 802	744 802
Ecart d'équivalence		
Report à nouveau :		
Report à nouveau sous gestion non contrôlée	1 204 861	920 260
Report à nouveau sous gestion contrôlée	-49 158	-61 734
Excédent ou déficit de l'exercice	1 117	326 424
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement	3 651	1 961
Provisions réglementées :		
Couverture du besoin en fonds de roulement		
Provisions réglementées relatives aux immobilisations		
Provisions réglementées relatives aux stocks		
Réserves des plus-values nettes d'actif		
Autres provisions réglementées		
Total 1	3 342 697	3 339 889
Comptes de liaison (2)		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	269 218	307 701
Total 3	269 218	307 701
PROVISIONS		
Provisions pour risques	96 232	47 202
Provisions pour charges	970 498	882 920
Total 4	1 066 730	930 122
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	23 956	18 488
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	329 900	329 785
Dettes des legs ou donations		
Dettes sociales et fiscales	1 378 527	1 340 217
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	156 755	104 332
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	16 854	52 208
Total 5	1 905 993	1 845 029
Ecarts de conversion passif (6)		
Total général (1+2+3+4+5+6)	6 584 637	6 422 741

BUDGET 2025 UDAF DE LA MARNE

CHARGES	BUDGET	PRODUITS	BUDGET
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	**274 105**	**70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services**	**719 441**
Prestations de services			
Achats matières et fournitures	274 105	**74 - Subventions d'exploitation**	**10 372 483**
Autres fournitures		Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	7 011 785
61 - Services extérieurs	**1 300 129**	*- DDETSPP*	*6 802 215*
Locations	1 028 439	*- FONDS SPECIAL*	*209 570*
Entretien et réparation	121 265	*- MINISTERE JUSTICE*	
Assurance	119 080	Région(s) :	
Documentation	31 345	Département(s) :	2 071 329
		- Conseil Départemental	*2 071 329*
62 - Autres services extérieurs	**907 117**	-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	86 586	Intercommunalité(s) : EPCI	
Publicité, publication	19 112	-	
Déplacements, missions	191 810	Commune(s) :	
Frais postaux et télécommunications	239 670		
Services bancaires, autres	369 940	-	
		Organismes sociaux (détailler) :	1 289 369
63 - Impôts et taxes	**859 345**	*- CAF*	*847 042*
Impôts et taxes sur rémunération	835 032	*- Autres*	*442 327*
Autres impôts et taxes	24 313	Fonds européens	
64 - Charges de personnel	**8 873 938**	-	
Rémunération des personnels	6 557 730	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA - emplois aidés)	
Charges sociales	2 191 139	Autres établissements publics	
Autres charges de personnels	125 069	Aides privées	
65 - Autres charges de gestion courante	**24 530**	**75 - Autres produits de gestion courante**	**1 097 928**
66 - Charges financières	**22 905**	Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67 - Charges exceptionnelles	**0,00**	**76 - Produits financiers**	**5 095**
68 - Dotation aux amortissements	**140 926**	**78 - Reprises sur amortissements et provisions**	**47 880**
CHARGES INDIRECTES		**79 - Transfert de charges**	**160 168**
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	**12 402 995**	**TOTAL DES PRODUITS**	**12 402 995**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		**87 - Contributions volontaires en nature**	
860-Secours en nature		870-Bénévolat	
861-Mise à disposition gratuite de biens et prestations		871-Prestations en nature	
862-Prestations			
864-Personnel bénévole		875-Dons en nature	
TOTAL	**12 402 995**	**TOTAL**	**12 402 995**

GLOSSAIRE *des sigles*

AAH : Allocation aux adultes handicapés
AAPS : Association d'Appui aux Professionnels de Santé
ADEVA : Syndicat Mixte du Pays Vitryat
ADMR : Aide à Domicile en Milieu Rural
AEB : Action éducative budgétaire
AGBF : Aide à la gestion du budget familial
ANC : Autorité des normes comptables
ANRU : Agence nationale pour la rénovation urbaine
APL : Aide personnalisée au logement
ARS : Agence Régionale de Santé
ARE : Allocation d'aide au retour à l'emploi
ASE : Service de l'Aide sociale à l'enfance
ASLL : Accompagnement social lié au logement
AVDL : Accompagnement vers et dans le logement
CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CAMP : Centre d'Addictologie Médico-Psychologique
CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
CCAPEX : Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
CCSPL : Commission Consultative des Services Publics Locaux
CDAD : Commission Départementale d'Accès au Droit
CDU : Commission des usagers des établissements de santé
CESER : Conseil économique social et environnemental régional
CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CIAS : Centre Intercommunal d'Action Sociale
CIDFF : Centre d'Information sur le Droit des Femmes et de la Famille
CLIC : Centre local d'information et de coordination (pour les personnes âgées)
CMP : Centre médico psychologique
CNAF : Caisse Nationale d'Allocations Familiales
CNC : Certificat national de compétence
CNSA : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPEL : Commission de prévention des expulsions locatives
CPOG : Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion
CPOM : Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens
CRCDC : Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers
CREAI : Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité
CRIJ : Centre Régional Information Jeunesse
CSC : Centre social et culturel
CSD : Circonscription de la Solidarité Départementale
CVS : Conseil de vie sociale
DALO : Droit au logement opposable
DDCSPP : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
DDETSPP : Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (ex DDCSPP)
DMJ ou **DMJPM** : délégué mandataire judicaire à la protection des majeurs
DRDJSCS : Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
DSD : Direction de la solidarité départementale

EHPAD : Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EPSMM : Etablissement Public de Santé Mentale de la Marne
ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail
ETP : Equivalent temps plein
FFER : Fédération Française des Espaces de Rencontre
FSL : Fonds de solidarité logement
HAS : Haute autorité de santé
HLA : pôle Hébergement/Logement accompagné
IGAS : Inspection Générale des Affaires sociales
IME : Institut Médico Educatif
IRTS : Institut régional du travail social
ISTF : Information et soutien aux tuteurs familiaux
JAF : Juge aux affaires familiales
JAP : Juge de l'application des peines
MAIA : Maisons pour l'Autonomie et l'Intégration des Malades Alzheimer
MASP : Mesure d'accompagnement social personnalisé
MDPH : Maison Départementale des personnes handicapées
MSA : Mutualité Sociale Agricole
PACS : Pacte civil de solidarité
PLDA : Plan Local de Développement Associatif
PLFSS : Projet de loi de financement de la Sécurité sociale
REAAP : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
RSA : Revenu de solidarité active
SAMSAH : Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés
SAVS : Service d'accompagnement à la vie sociale
SIAO : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
SPIP : Service pénitentiaire d'insertion et de probation
UDAF : Union Départementale des Associations Familiales
UFOLEP : Fédération sportive multisports
UNAF : Union Nationale des Associations Familiales
UNAFOR : Structure de formation de l'UNAF
URAF : Union Régionale des Associations Familiales
URIOPSS : Union Régionale Interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux

UNION DEPARTEMENTALE
DES ASSOCIATIONS FAMILIALES
07 boulevard J.F. Kennedy
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

udafmarne@udaf51.com

Unis pour les familles

SUIVEZ
notre actualité
www.udaf51.fr